



# Compétitivité des industries alimentaires et de la fabrication de boissons

Juin 2024





**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

093-24

## Table des matières

Avant-propos.....	4
Executive summary.....	5
1. Résultats de la compétitivité.....	7
1.1. Commerce extérieur.....	7
1.2. Avantage comparatif révélé (ACR).....	9
1.3. Compétitivité et dynamique du marché.....	11
1.4. Analyse financière.....	13
1.4.1. Au niveau des secteurs C10 et C11.....	14
1.4.2. Au niveau des sous-secteurs du C10.....	17
2. Déterminants de la compétitivité.....	18
2.1. Composantes du coût salarial unitaire.....	18
2.1.1. Valeur ajoutée brute.....	18
2.1.2. Heures travaillées.....	21
2.1.3. Productivité.....	22
2.1.4. Coût salarial horaire.....	22
2.1.5. Coût salarial unitaire.....	23
2.2. Facteurs de production.....	25
2.2.1. Taux d'investissement, intensité en R&D et capital.....	25
2.2.2. Capital humain.....	29
2.2.3. Énergie.....	31
2.3. Environnement des affaires.....	35
2.3.1. Entrepreneuriat.....	35
2.3.2. Économie numérique.....	36
2.3.3. Attractivité.....	37
2.3.4. Obstacles au commerce.....	38
3. Analyse SWOT.....	41
Liste des concepts.....	43
Liste des graphiques.....	45
Liste des tableaux.....	45

## Avant-propos

Dans le contexte du renforcement des synergies entre le Conseil Central de l'Économie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la compétitivité.

Cette initiative est encouragée par le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail Pierre-Yves Dermagne qui a marqué son aval le 5 novembre 2020 pour étendre le cadre d'analyse réalisé pour la Commission consultative spéciale « Chimie » du CCE à d'autres secteurs.

Le rapport actuel « Compétitivité des industries alimentaires et de la fabrication de boissons – Juin 2024 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Stéphanie Bonnard, Grégory Claude, Barnabé Donnay, Gilles Goossens, Julien Boyelo Lopoosso et Lilliane Turloot). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Peter Van Herreweghe, Emmanuel De Béthune et Lieselot Smet).

Le rapport précédent sur la compétitivité de ces secteurs peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « [Compétitivité des industries alimentaires et la fabrication de boissons – Juin 2023](#) ».

L'étude a été clôturée le 15 mai 2024.

## Executive summary

Sur fond de crise sanitaire (Covid-19) et de guerre en Ukraine, la **part de marché à l'exportation** du secteur de l'alimentation (C10) et de la fabrication de boissons (C11) est restée stable tant pour la Belgique (autour de 2,5 %) que pour nos principaux partenaires commerciaux (Pays-Bas : 6,0 %, Allemagne : 5,6 % et France : 4,9 %) entre 2018 et 2022. Durant cette période, le secteur de l'alimentation belge a essentiellement exporté des fruits et légumes, des produits laitiers et œufs, de la viande, des céréales et du café, thé, cacao, épices et produits dérivés. Les principales destinations de ces produits ont été les Pays-Bas, la France et l'Allemagne et en dehors de l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et certains pays d'Asie comme la Chine ou l'Indonésie.

L'indice des avantages comparatifs révélé (ACR) montre qu'en 2022, la Belgique se situe juste derrière ses voisins, la France et les Pays-Bas, en ce qui concerne le **nombre de spécialisations**. Il montre, par exemple, qu'en 2022, la Belgique est spécialisée dans 20 des 37 catégories de produits du secteur de l'alimentation et des boissons. La Belgique obtient la valeur la plus élevée pour la « Margarine et graisses végétales » et la plus basse pour le « Maïs à l'exclusion du maïs doux, non moulu ». Ce chiffre est inchangé par rapport à 2021. Au niveau mondial, c'est principalement l'Espagne qui ouvre la voie et obtient le plus grand nombre d'avantages comparatifs, 27 au total. Les États-Unis, qui ont la plus grande part d'exportations internationales, ne comptent que 10 avantages comparatifs.

Cinq des dix groupes de produits affichent une **dynamique de marché positive en Europe**, la seule exception étant les « sucres, préparations à base de sucre et miel », qui enregistrent une dynamique de marché très élevée. Les « fruits et légumes » constituent la catégorie de produits la plus exportée par le secteur de l'alimentation et des boissons. Elle représente en effet environ 25 % du total des exportations C10-11 de la Belgique et témoigne d'une dynamique de marché positive en Europe. Cinq groupes de produits, dont par exemple le « poisson [...] » et les « aliments pour animaux », reculent en 2023 en matière de dynamique de marché par rapport à la tendance générale du secteur. En termes de **compétitivité pour le secteur belge**, les « fruits et légumes » bénéficient également d'une forte demande européenne et peuvent y répondre à court terme en exportant davantage comme les « céréales et préparations à base de céréales » et les « sucres et miel ».

À moyen terme (cinq ans), la répartition de la compétitivité et de la dynamique du marché est plus nuancée pour les secteurs C10-11. Le groupe de produits « sucres et miel » représente à nouveau une bonne opportunité d'exportation pour la Belgique étant donné la forte augmentation de la demande européenne.

L'analyse des **données financières** issues de Bel-First a identifié l'année 2022 comme une année de crise à l'instar de 2020. En effet, la rentabilité a reculé dans les deux secteurs C10 et C11. Elle reste toutefois forte pour ce dernier tandis que les sous-secteurs du C10 ont aussi rencontré des baisses de la rentabilité dans leur quasi-totalité. La situation en matière de liquidité et de solvabilité est quant à elle plus variable selon les (sous-)secteurs, bien que les risques ne semblent pas généralisés.

Entre 2013 et 2022, la **valeur ajoutée** du secteur C10-12 belge s'est accrue en moyenne de 1,6 % par an. Chez nos trois voisins, la variation la plus forte a été observée aux Pays-Bas (+1,9 %) suivie de l'Allemagne (+1,7 %) et de la France (+0,9 %).

Reflète de la faible progression de la productivité horaire par rapport au coût salarial, le **coût salarial unitaire** a progressé en moyenne de +1,1 % entre 2013 et 2022.

En 2022, notre **taux d'investissement** apparaît favorable (28,4 %) comparativement à la France (17,7 %) et aux Pays-Bas (17,7 %), de même que notre **intensité en R&D** (1,7 %) contre 1,3 % pour la France et 1,2 % pour les Pays-Bas (2021).

La **productivité totale des facteurs** enregistre aussi de bons résultats, alimentant la croissance de la valeur ajoutée de manière plus substantielle que le capital et le travail (heures prestées) considérés de manière distincte, sans pour autant être écrasante.

Sur le **marché du travail**, tant les heures travaillées (+0,9 %) que les effectifs (+1,0 %) se sont inscrits à la hausse en Belgique entre 2013 et 2022. La France et les Pays-Bas ont enregistré un

profil d'évolution similaire tandis que l'Allemagne expérimente une faible augmentation de ses effectifs (+0,1 %), alors que son volume d'heures travaillées stagne sur la même période.

L'examen de périodes plus courtes (2013-2017) et (2018-2022), révèle une faible croissance des heures prestées (+0,1 %) en première période suivie d'une accélération en seconde période (+1,4 %).

La **compétitivité énergétique** est une des faiblesses majeures des secteurs C10-12, majoritairement consommateurs de gaz naturel. En effet, l'intensité énergétique y est particulièrement forte malgré les gains d'efficacité réalisés au cours des dernières années. Dès lors, les secteurs sont sensibles aux variations des prix énergétiques, comme cela est survenu après la crise du coronavirus. En 2021, les coûts énergétiques unitaires belges ont davantage crû dans le secteur C10 que dans le C11. Au vu des hausses de prix énergétiques en 2022, les coûts énergétiques unitaires devraient encore s'envoler au cours des prochaines années. En matière de prix énergétiques, l'année 2023 a été synonyme d'un retour à l'avantage compétitif sur l'électricité et le gaz naturel. Ainsi, la Belgique proposait des prix plus avantageux que les pays voisins pour les tranches de consommation I3 (gaz naturel) et ID (électricité), associées aux secteurs C10-12, tandis qu'un désavantage compétitif sur le prix de l'électricité persistait par rapport à l'Union européenne. Ces avantages demeurent fragiles, d'autant plus qu'ils restent théoriques au vu des déductions et réductions sur facture appliquées dans les pays voisins. Un enjeu essentiel au niveau de l'énergie se joue donc pour la compétitivité des entreprises belges, tant en matière de coûts que de transition verte.

La **digitalisation**, les **métadonnées** et l'**intelligence artificielle** constituent des sujets d'actualité. Depuis la révision de l'Indice de l'économie et de la société numériques (DESI) de la Commission européenne, seuls les indicateurs qui contribuent le plus à la compétitivité sont examinés. Force est de constater que les compétences numériques de la population belge apparaissent tout au plus moyennes. Dans le même temps, l'effort et le degré de numérisation des entreprises en Belgique se situent en tête du classement européen. La Belgique obtient des résultats nettement supérieurs à la moyenne de l'UE en termes de transformation numérique des entreprises, mesurée notamment par le taux d'adoption des big data et de l'intelligence artificielle (IA).

L'**environnement des affaires** n'est pas idéal en Belgique, en témoignent les faiblesses précédemment citées et celles mises en évidence par des références internationales telles Ernst & Young (EY) et l'International Institute for Management Development (IMD). De plus, la dynamique entrepreneuriale générale n'épargne pas celle du secteur C10-12, plus faible que dans les pays voisins. Notre pays reste cependant attractif et compétitif, et son attractivité devrait même se renforcer durant les prochaines années. Remédier à ces différentes faiblesses contribuerait à améliorer considérablement la compétitivité de la Belgique.

# 1. Résultats de la compétitivité

## 1.1. Commerce extérieur

Le secteur de l'alimentation (C10-11) a représenté 8 % des exportations totales de la Belgique en 2022. De 10 % en 2018, cette part a ensuite atteint 11 % en 2020, avant de reculer graduellement à 8 % en 2022.

Rapportées aux exportations mondiales du C10-11, la part de marché de la Belgique s'est établie à 2,5 % en 2022. Ce résultat nous classe à la 14<sup>e</sup> place derrière les Pays-Bas (5,9 %, 2<sup>e</sup>), l'Allemagne (5,4 %, 3<sup>e</sup>) et la France (4,9 %, 5<sup>e</sup>).

Tableau 1. Classement des 15 meilleures performances à l'exportation du C10-11, 2022

Classement	Pays	Part de marché
1	États-Unis	9,1 %
2	Pays-Bas	5,9 %
3	Allemagne	5,4 %
4	Brésil	5,0 %
5	France	4,9 %
6	Chine	4,9 %
7	Espagne	3,7 %
8	Italie	3,6 %
9	Canada	3,5 %
10	Inde	2,91 %
11	Mexique	2,90 %
12	Pologne	2,7 %
13	Argentine	2,6%
<b>14</b>	<b>Belgique</b>	<b>2,5 %</b>
15	Thaïlande	2,46 %

Source : Comtrade.

Alors que la part de marché de la Belgique est restée stable entre 2018 et 2022, son classement a évolué en dent de scie, s'améliorant entre 2018 et 2020 (de la 13<sup>e</sup> place à la 11<sup>e</sup> place) avant de redescendre à la 14<sup>e</sup> place en 2022. Et ce, malgré une augmentation annuelle moyenne de 4 % des exportations belges du C10-11 (accroissement annuel moyen de 5 % des exportations mondiales du C10-11) durant la même période.

Entre 2018 et 2022, le secteur de l'alimentation belge a essentiellement exporté les produits suivants :

- fruits et légumes (part relative de 22 % du total de nos exportations C10-11),
- produits laitiers et œufs (13 %),
- viandes et préparations à base de viandes (13 %),
- céréales et préparations à base de céréales (12 %),
- café, thé, cacao, épices et produits dérivés (10 %).

Durant la même période, la Belgique exporte essentiellement ces produits au sein de l'Union européenne : aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Pour l'extra-UE, les principaux marchés sont le Royaume-Uni, les États-Unis et certains pays d'Asie comme la Chine ou l'Indonésie.

Tableau 2. Part de marché des principaux produits du C10-11 belges dans les exportations mondiales de ces produits

Produits C10-11	2018	2019	2020	2021	2022
Fruits et légumes	2,7 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,9 %
Produits laitiers et œufs	4,9 %	4,7 %	4,6 %	4,5 %	4,8 %
Viandes et préparations à base de viandes	2,9 %	2,7 %	2,7 %	2,5 %	2,5 %
Céréales et préparations à base de céréales	2,2 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %	1,9 %
Café, thé, cacao, épices et produits dérivés	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,0 %

Note : Évolution entre 2021 et 2022, vert = haussière, orange = statuquo et rouge = baissière.  
Source : Comtrade.

Tableau 3. Part de marché des principaux sous-produits belges dans les exportations mondiales de ces produits

Sous-produits C10-11	Parts de marché	
	2021	2022
<b>Fruits et légumes</b>		
- Légumes, racines et tubercules, préparés ou conservés	1,0 %	1,2 %
- Légumes, racines et tubercules, frais ou séchés	0,8 %	0,8 %
<b>Produits laitiers et œufs</b>		
- Lait et crème	2,5 %	2,7 %
- Fromage et caillé	1,0 %	1,0 %
<b>Viandes et préparations à base de viandes</b>		
- Viande, séchée, salée ou fumée	1,5 %	1,5 %
- Viande, fraîche, réfrigérée ou congelée	0,4 %	0,4 %

Note : évolution entre 2021 et 2022, vert = haussière, orange = statuquo et rouge = baissière.  
Source : Comtrade.

Entre 2021 et 2022, les parts de marché de la Belgique pour les fruits et légumes et les produits laitiers et œufs dans les exportations mondiales de ces produits ont progressé de 0,3 point de pourcentage. L'augmentation de la part de marché des fruits et légumes est principalement imputable aux exportations de légumes racines et tubercules, préparés ou conservés. Celle des produits laitiers et œufs résulte essentiellement de la hausse des exportations de lait et crème.

Par contre, les parts de marché des viandes et préparations à base de viandes et des céréales et préparations à base de céréales ont stagné tandis que la part du café, thé, cacao, épices et produits dérivés a régressé de 0,1 point de pourcentage.

Si l'on considère uniquement les parts de marché à l'exportation de l'industrie alimentaire européenne (C10), il convient de constater que la Belgique enregistre une augmentation de quelque 0,4 point de pourcentage en 2023 par rapport à 2022. Ce constat est résumé dans le **tableau 4**. Si notre pays a dû céder une petite part en 2022 par rapport à 2021, il a à nouveau fait mieux l'année dernière (2023) avec une part de marché de 9,0 % en Europe. Seuls les pays voisins et l'Italie ont enregistré des résultats plus élevés que la Belgique en 2023. La légère baisse enregistrée en 2022, -0,1 point de pourcentage, peut s'expliquer par une augmentation plus importante des exportations (en valeur) en Europe qu'en Belgique, malgré une augmentation continue des exportations belges en valeur pour l'industrie alimentaire depuis 2020.

Les exportations en valeur pour le secteur des boissons se portent également bien en Europe. Elles affichent une augmentation de 0,4 point de pourcentage en 2023 par rapport à 2022. Les exportations de boissons ont légèrement diminué en 2020, à l'instar de l'industrie alimentaire, ce qui a également entraîné une baisse de la part des exportations.

Enfin, la part de marché des importations tant pour l'industrie alimentaire que pour celle des boissons est sur une trajectoire descendante depuis 2021.

Tableau 4. Part de la Belgique dans le commerce total européen

Part de la Belgique	NACE	2019	2020	2021	2022	2023
Exportations	C10	8,9 %	8,6 %	8,7 %	8,6 %	9,0 %
	C11	6,6 %	6,9 %	6,7 %	6,3 %	6,7 %
Importations	C10	7,1 %	7,3 %	7,4 %	7,1 %	7,1 %
	C11	8,6 %	8,7 %	8,9 %	8,0 %	7,3 %

Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 1.2. Avantage comparatif révélé (ACR)

Pour mieux mesurer la force de la Belgique par rapport à l'industrie alimentaire mondiale, le SPF Economie utilise l'indice des avantages comparatifs publié par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'avantage comparatif révélé (ACR) repose sur la théorie commerciale ricardienne selon laquelle la structure des échanges entre les pays est déterminée par leurs différences relatives de productivité<sup>1</sup>. Un pays disposant d'un avantage comparatif pour un produit est considéré comme ayant une forte position à l'exportation pour ce produit. Plus la valeur de l'ACR d'un pays pour le même produit est élevée, plus sa force d'exportation pour ce produit est importante. Cela permet d'établir un classement pour les secteurs C10-11 ainsi qu'une comparaison directe avec les pays voisins et les pays les mieux classés du reste du monde pour l'année 2022.

Les secteurs C10-11 sont divisés selon la classification CTCl, utilisée par les Nations Unies, en 37 groupes de produits détaillés. Pour 20 groupes de produits, la Belgique présente un avantage comparatif, c'est-à-dire une valeur supérieure ou égale à 1. Les pays voisins, la France et les Pays-Bas, font mieux avec respectivement 23 et 25 spécialisations. Il est frappant de constater que l'Allemagne n'est pas très spécialisée dans l'industrie des aliments et des boissons, et ne présente que 12 spécialisations.

La Belgique obtient la valeur la plus élevée pour la « Margarine et les graisses végétales », visée dans le groupe 091. Le score le plus bas est celui du « Maïs à l'exclusion du maïs doux, non moulu » (044). Par rapport à 2021, le taux de spécialisation moyen (entre 0 et 1) est passé de 2,4 à 2,2 en 2022, tandis que le nombre de produits présentant un avantage comparatif est resté le même.

Les 10 premiers pays les mieux classés par catégorie de produits figurent dans la dernière colonne du tableau 5. Pour ce classement, nous avons considéré les neuf pays (y compris nos pays voisins) qui exportent le plus au niveau mondial (en valeur) dans l'industrie alimentaire et des boissons ainsi que la Belgique afin d'obtenir un top 10. Ce top 10 indique que l'Espagne possède le plus grand nombre de produits présentant un avantage comparatif, soit 27, elle est suivie par les Pays-Bas (25) et la France (23).

Par rapport aux neuf autres pays du top 10, la Belgique présente le degré de spécialisation le plus élevé pour quatre groupes de produits : « Margarine et graisses végétales » (091), « Légumes, racines et tubercules, préparés, conservés, n.d.a. (056) », « Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, n.d.a. (073) » et « Lait, crème de lait et produits laitiers (à l'exception du beurre et du fromage) » (022). Ces résultats pour chaque pays sont présentés dans la dernière colonne sous la rubrique « meilleure performance ». En outre, la Belgique occupe

<sup>1</sup> Le numérateur est la part des exportations totales d'une marchandise d'un pays dans ses exportations totales et le dénominateur est la part des exportations mondiales de la même marchandise dans les exportations mondiales totales. L'ACR peut donc prendre une valeur comprise entre 0 et l'infini. Un pays dispose d'un avantage comparatif si sa valeur est supérieure à un.

également les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places à quatre reprises. Le Brésil est le pays le plus souvent spécialisé avec 10 catégories de produits, suivi des Pays-Bas (8) et de l'Espagne (7). Les États-Unis, qui enregistrent la plus grande part d'exportations internationales, "affichent que dix spécialisations et, de surcroît, n'obtiennent jamais la meilleure performance.

Tableau 5. Avantage comparatif révélé (ACR), 2022

Produit selon la classification CTCI	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Meilleurs résultats
(091) Margarine and shortening	5,4	0,3	1	3,1	Belgique (5,4)
(056) Vegetables, roots, tubers, prepared, preserved, n.e.s.	4,6	1,2	0,5	3,2	Belgique (4,6)
(073) Chocolate, food preparations with cocoa, n.e.s.	4,4	1,7	2,5	2,1	Belgique (4,4)
(023) Butter and other fats and oils derived from milk	3,6	2,1	1	5	Pays-Bas (5)
(048) Cereal preparations, flour of fruits or vegetables	2,5	2,3	1,2	1,3	Canada (3,3)
(022) Milk, cream and milk products (excluding butter, cheese)	2,5	2,5	1,4	2,5	Belgique, France et Pays-Bas (2,5)
(062) Sugar confectionery	2,1	0,7	1,6	1,8	Espagne (2,9)
(017) Meat, edible meat offal, prepared, preserved, n.e.s.	1,8	1,2	1,2	1,9	Brésil (4)
(025) Birds' eggs, and eggs' yolks; egg albumin	1,8	1,6	0,8	6,6	Pays-Bas (6,6)
(012) Other meat and edible meat offal	1,6	1,1	0,9	2,5	Brésil (9,2)
(047) Other cereal meals and flour	1,5	1,3	0,6	0,8	Canada (3,9)
(111) Non-alcoholic beverages, n.e.s.	1,5	2,1	1,1	2,4	Pays-Bas (2,4)
(054) Vegetables	1,5	1,3	0,2	3,2	Espagne (5,5)
(112) Alcoholic beverages	1,3	7,9	0,6	1,3	France (7,9)
(024) Cheese and curd	1,3	3,4	2,1	4,3	Pays-Bas (4,3)
(081) Feeding stuff for animals (no unmilled cereals)	1,2	1,5	0,9	2	Brésil (7,1)
(098) Edible products and preparations, n.e.s.	1,2	1,5	1,1	2,6	Pays-Bas (2,6)
(016) Meat, edible meat offal, salted, dried; flours, meals	1,1	0,8	0,7	5	Espagne (8,1)
(058) Fruit, preserved, and fruit preparations (no juice)	1	1,1	0,6	1,4	Espagne et Canada (1,7)
(046) Meal and flour of wheat and flour of meslin	1	0,7	0,8	0,4	Italie (1,3)
(059) Fruit and vegetable juices, unfermented, no spirit	0,9	0,4	0,7	2,8	Brésil (9,4)
(061) Sugar, molasses and honey	0,6	1,8	0,6	0,8	Brésil (17,4)
(011) Meat of bovine animals, fresh, chilled or frozen	0,6	0,7	0,3	1,6	Brésil (12,4)
(042) Rice	0,6	0,1	0	0,4	Brésil (1,7)
(035) Fish, dried, salted or in brine; smoked fish	0,6	0,5	0,9	1,7	Pays-Bas (1,7)

Produit selon la classification CTCI	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Meilleurs résultats
(071) Coffee and coffee substitutes	0,5	1	1,1	0,8	Brésil (11,9)
(057) Fruits and nuts (excluding oil nuts), fresh or dried	0,5	0,5	0,2	1,5	Espagne (4,3)
(072) Cocoa	0,4	1,4	0,8	5,1	Pays-Bas (5,1)
(037) Fish, aqua. invertebrates, prepared, preserved, n.e.s.	0,3	0,6	0,3	1	Canada (3,5)
(036) Crustaceans, mollusks and aquatic invertebrates	0,3	0,5	0	0,6	Espagne (2,5)
(075) Spices	0,2	0,4	0,3	0,9	Brésil (1,8)
(045) Cereals, unmilled (excluding wheat, rice, barley, maize)	0,2	1,2	0,4	0,2	Canada (4,3)
(041) Wheat (including spelt) and meslin, unmilled	0,1	3,8	0,4	0,1	Canada (4,2)
(074) Tea and mate	0,1	0,3	0,5	0,8	Chine (1,5)
(034) Fish, fresh (live or dead), chilled or frozen	0,1	0,4	0,2	1,1	Espagne (1,6)
(043) Barley, unmilled	0,1	6,4	1,2	0,1	France (6,4)
(044) Maize (not including sweet corn), unmilled	0	1,5	0,1	0,1	Brésil (14,2)

La nomenclature pour les catégories de produits est la classification CTCI 3<sup>e</sup> révision.  
Source : CNUCEDStat.

### 1.3. Compétitivité et dynamique du marché

L'analyse de la dynamique du marché et de la compétitivité est réalisée à la fois à court terme, 2022 et 2023, et à moyen terme, de 2019 à 2023. Étant donné qu'il est ici question de produits plutôt que de secteurs, les catégories de produits sont adaptées à la nomenclature CTCI et correspondent au secteur C10-11 des codes NACE, « industries alimentaires » et « la fabrication de boisson ». Les graphiques 1 et 2 épinglent trois éléments qui nécessitent quelques éclaircissements :

- sur l'axe des ordonnées, la dynamique du marché est calculée en prenant la différence entre les taux de croissance annuels des importations de l'UE27 pour un même produit et les importations totales de l'UE27. En d'autres termes, elle indique dans quelle mesure ce produit a été acheté à l'échelle européenne ;
- sur l'axe des abscisses, en revanche, l'indicateur de compétitivité montre dans quelle mesure les exportations belges contribuent à la demande de l'UE27 pour un groupe de produits donné. Il peut être obtenu en soustrayant le taux de croissance annuel national des exportations de l'ensemble des importations de l'UE27 ;
- enfin, la taille des bulles du graphique indique l'importance du groupe de produits pour la Belgique au travers du poids relatif de chaque catégorie de produits dans les exportations de la Belgique en 2022.

Le graphique 1 montre le statu quo à court terme. La moitié exactement des dix groupes de produits affichent une dynamique de marché positive. La seule exception étant le groupe des « sucres, préparations à base de sucre et miel » (06) qui présente une dynamique de marché très élevée. Ceci est dû à une forte augmentation des valeurs d'importation au niveau européen pour les sucres en 2023. En outre, une catégorie de produits plus importante se distingue, notamment celle des « légumes et fruits » (05). Cette catégorie atteint 25 % des exportations totales de la Belgique en C10-11. En outre, des catégories de produits de taille intermédiaire représentent en moyenne une part d'exportation d'environ 12 % pour la Belgique. Cependant, cinq des dix groupes de produits ont aussi une dynamique de marché négative, indiquant une augmentation plutôt

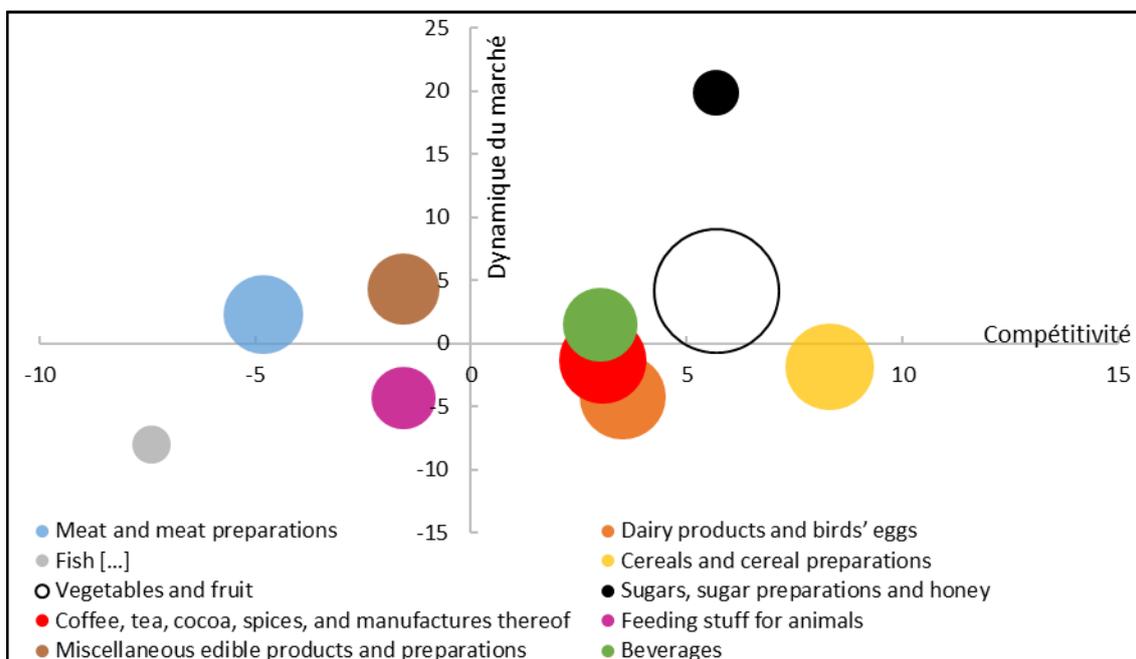
faible de la demande de l'UE27 pour ce produit par rapport au taux de croissance global des importations de l'UE27. La demande globale de l'UE s'est donc accrue de 4 %, mais les groupes de produits tels que les « Poisson [...] » (03) et « Aliments pour animaux » (08) se contractent en 2023, ce qui les place en dessous de l'axe des abscisses. En dehors du poisson, il n'y a pas d'exception en termes de dynamique de marché.

En revanche, l'indicateur de compétitivité (axe des abscisses) traduit un résultat légèrement meilleur pour la période 2022-2023. Les « légumes et fruits » (05), qui constituent également notre principale catégorie d'exportation, profitent de la forte demande européenne en y répondant et en exportant davantage. Les « céréales et leurs préparations » (04) et les « sucres » (06), entre autres, se situent également à droite de l'axe des ordonnées. Une fois de plus, l'évolution de la catégorie « poisson [...] » n'est pas favorable. Il n'y a pas de valeurs visuelles aberrantes pour autant. Les résultats de la catégorie « Viande et préparations à base de viande » (01) apparaissent plutôt faibles et ne parviennent pas à faire coïncider la croissance des importations européennes des produits concernés avec l'augmentation de ses propres exportations.

Dans le graphique 2, l'analyse sur un horizon de cinq ans, à moyen terme, pointe une distribution plus nuancée des groupes de produits. La taille relative des bulles est identique à celle de court terme. La localisation des différentes catégories de produits s'avère à présent plus équilibrée autour du point d'origine (0,0) et donc plus centrale, avec des exceptions moins visibles. La catégorie « légumes et fruits » est la plus compétitive et son poids relatif à l'exportation est prépondérant. À moyen terme, des opportunités d'exportation pour plusieurs groupes de produits (céréales, sucres, aliments pour animaux et divers produits comestibles) existent en raison de leur dynamique de marché positive.

Graphique 1. Compétitivité et dynamique du marché à court terme, 2022-2023

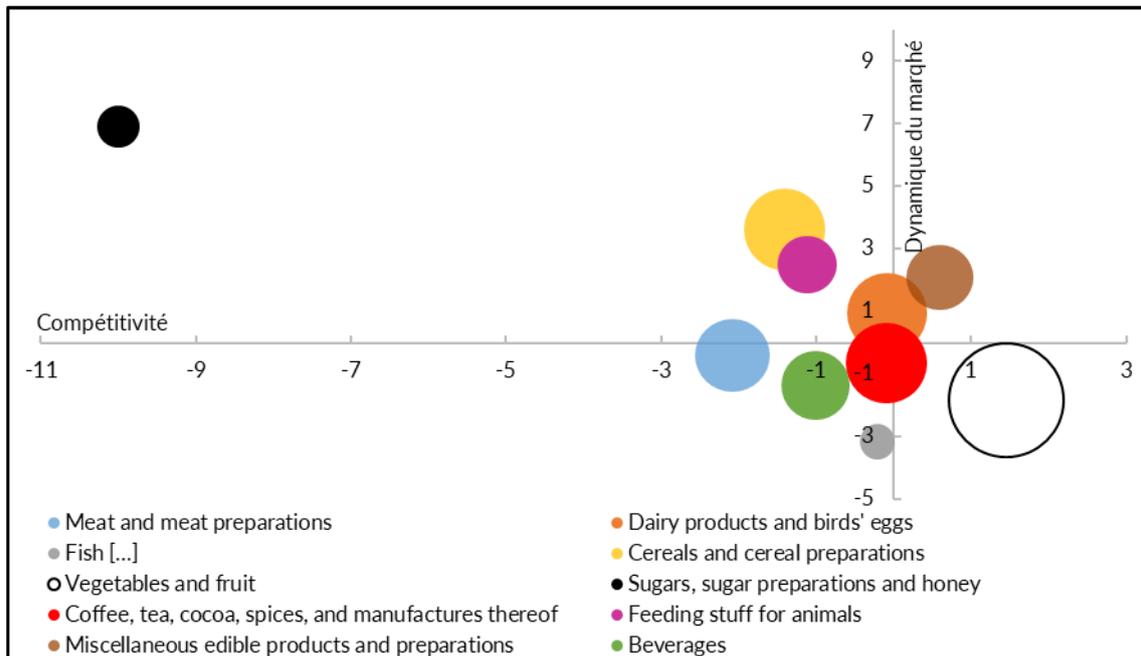
En point de pourcentage.



Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## Graphique 2. Compétitivité et dynamique du marché à moyen terme, 2019-2023

En point de pourcentage.



Source : Comext ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 1.4. Analyse financière

La santé financière des entreprises est une condition essentielle à la bonne performance compétitive des secteurs économiques. Elle permet non seulement de faire preuve de résilience et de traverser les crises, mais aussi de préparer l'avenir en réalisant des investissements.

L'analyse financière présentée dans cette section se veut synthétique. Elle concerne les entreprises actives dans les secteurs C10 et C11 au cours des cinq dernières années disponibles (de 2018 à 2022), situées en Belgique et ayant déposé des comptes en schéma complet ou consolidé à la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les données sont extraites de la base de données Bel-First du Bureau van Dijk. Ces caractéristiques impliquent un biais envers les entreprises de plus grande taille. Un traitement est appliqué afin de ne retenir qu'un échantillon constant d'entreprises durant les cinq années retenues, pour lesquelles les données nécessaires au calcul des indicateurs sont disponibles.

L'échantillon comprend 527 entreprises<sup>2</sup>. L'essentiel (90 %) de ces entreprises sont issues du secteur C10. Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises du C10 et du C11 en 2022 s'élève à 63 milliards d'euros, dont 91 % sont à imputer au secteur C10. Dans le secteur C10, les entreprises appartiennent principalement aux sous-secteurs C10.1 et C10.8<sup>3</sup>. L'analyse n'est pas exhaustive et ne reflète pas les réalités observées au sein des entreprises et des secteurs au niveau microéconomique.

Trois ratios financiers (inspirés de la liste fournie par la Banque nationale de Belgique<sup>4</sup>) sont utilisés :

- la **marge brute sur ventes**, afin d'évaluer la rentabilité opérationnelle de l'activité économique. Elle est calculée comme le ratio entre le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et

<sup>2</sup> L'échantillon est considéré comme représentatif puisqu'il reprend 81 % des entreprises et 96 % du chiffre d'affaires 2022 des données extraites de Bel-First. Des écarts existent cependant par rapport aux données des Statistiques structurelles sur les entreprises de Statbel. Ils sont toutefois réduits lorsque l'on ne prend en compte que les entreprises de plus de 50 salariés.

<sup>3</sup> Ces sous-secteurs sont également considérés comme représentatifs de l'extraction Bel-First puisqu'ils représentent tous (excepté le C10.2) au moins 79 % des entreprises et 93 % du chiffre d'affaires de 2022.

<sup>4</sup> [https://www.nbb.be/doc/ba/nbbstat/definition\\_ratios\\_societes.pdf](https://www.nbb.be/doc/ba/nbbstat/definition_ratios_societes.pdf).

amortissement (earnings before interests, taxes, depreciation and amortization – EBITDA) et le chiffre d'affaires. Au plus elle est élevée, au plus l'activité économique génère des profits opérationnels ;

- la **liquidité au sens large**, afin d'évaluer la capacité des entreprises du secteur à faire face aux obligations financières à court terme (moins d'un an), moyennant la mobilisation des actifs disponibles. Une liquidité courante supérieure à 1 témoigne de la solidité financière des entreprises ;
- la **solvabilité**, afin d'évaluer la capacité à générer de la liquidité à long terme. Elle est calculée grâce au ratio d'indépendance financière, soit les fonds propres rapportés au total du bilan. Un ratio négatif peut signifier une faillite proche, il doit donc être le plus élevé possible.

Afin d'établir une analyse la plus robuste et stable possible, nous privilégions la médiane plutôt que la moyenne ainsi que d'autres mesures de dispersion telles le premier et le troisième quartile.

Après observation des évolutions des ratios et de leur niveau, la situation financière des secteurs C10 (et sous-secteurs) et C11 sera étudiée à partir d'une matrice de performance croisant rentabilité et liquidité. Cette matrice répartit les entreprises en quatre quadrants :

- celles « en bonne santé » (rentabilité positive et liquidité supérieure à 1) ;
- celles « en difficulté temporaire » (rentabilité positive et liquidité inférieure à 1) ;
- celles en « difficulté chronique » (rentabilité négative et liquidité supérieure à 1) ;
- celles « en situation critique » (rentabilité négative et liquidité inférieure à 1).

### 1.4.1. Au niveau des secteurs C10 et C11

Entre 2018 et 2022, l'évolution des trois ratios financiers est différente dans le C10 et le C11. L'analyse conjointe des deux secteurs montre une évolution ainsi que des niveaux de ratios médians quasi similaires à ceux du secteur C10 seul. Cela s'explique logiquement par son poids dans l'échantillon.

Tableau 6. Ratios financiers pour les secteurs C10 et C11

C10-11		2018	2019	2020	2021	2022
EBITDA/CA	Q1	1,3 %	2,1 %	1,5 %	0,4 %	0,8 %
	Médiane	6,5 %	6,8 %	6,4 %	6,8 %	5,5 %
	Q3	12,9 %	12,6 %	12,3 %	13,0 %	11,1 %
	Part > 0	92 %	93 %	90 %	92 %	90 %
Liquidité sens large	Q1	0,94	0,92	0,93	0,97	0,97
	Médiane	1,36	1,33	1,39	1,34	1,30
	Q3	2,14	2,05	2,12	2,01	2,00
	Part > 1	71 %	70 %	71 %	73 %	73 %
Solvabilité	Q1	23,0 %	23,7 %	24,6 %	23,1 %	21,6 %
	Médiane	41,3 %	42,2 %	43,4 %	40,9 %	39,3 %
	Q3	62,0 %	62,4 %	62,7 %	61,5 %	60,4 %
	Part > 0	98 %	98 %	98 %	98 %	97 %

Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

La **rentabilité** du secteur C11 est structurellement plus élevée que celle du secteur C10, se situant autour d'une marge brute médiane de 15 %, contre 6 % pour l'industrie alimentaire. Pour les deux secteurs considérés conjointement, la rentabilité médiane est revenue de 6,8 % en 2021 à 5,5 % en 2022. Le C10 a suivi cette orientation baissière en passant de 6,3 % à 5,0 % tandis que dans le C11, le ratio tombait de 16,7 % à 14,7 %. Ce dernier avait par ailleurs connu une hausse substantielle de la marge brute médiane en 2021 à la suite de la crise du coronavirus, progressant de 13,6 % à 16,7 %. Malgré la baisse de la rentabilité médiane, 89 % des entreprises du C10 apparaissent rentables en 2022 (en moyenne 91 % au cours des quatre années précédentes) contre 98 % dans le C11 (en moyenne 96 % au cours des quatre années précédentes).

Ces résultats sur la marge brute pour les deux secteurs sont en ligne avec la dernière analyse de l'Observatoire des prix<sup>5</sup>. Si cette analyse concerne les marges nettes, les tendances observées sont identiques : un niveau de marge structurellement supérieur dans le C11 par rapport au C10, une réduction de la marge dans les deux secteurs (plus marquée dans le C11 que dans le C10) entre 2021 et 2022 ainsi qu'un niveau de marge en 2022 semblable à la moyenne des années précédentes dans les deux secteurs. Comme facteurs explicatifs, l'Observatoire des prix souligne que les secteurs n'ont pas été capables d'ajuster immédiatement leurs prix de vente à l'augmentation de leurs coûts de production. Toutefois, l'Observatoire prévoit qu'un effet de rattrapage sur le niveau des marges devrait survenir en 2023, l'inflation s'étant résorbée puis stabilisée.

La **liquidité** des secteurs C10-11 s'est amoindrie entre 2018 et 2022, avec toutefois un sursaut en 2020. Elle reste cependant forte. Si cette tendance correspond à celle du C10, la liquidité médiane du C11 s'est fortement améliorée sur la période, avant de reculer sensiblement de 1,36 en 2021 à 1,33 en 2022. Sur cette même période, la liquidité médiane du C10 est passée de 1,34 à 1,30. L'année 2022 est donc synonyme d'une légère pression sur les liquidités des deux secteurs. Cela ne s'est toutefois pas concrétisé par une baisse significative de la part d'entreprises disposant de liquidités suffisantes entre 2021 et 2022 : elle est passée de 75 à 74 % dans le C10 et de 63 à 62 % dans le C11.

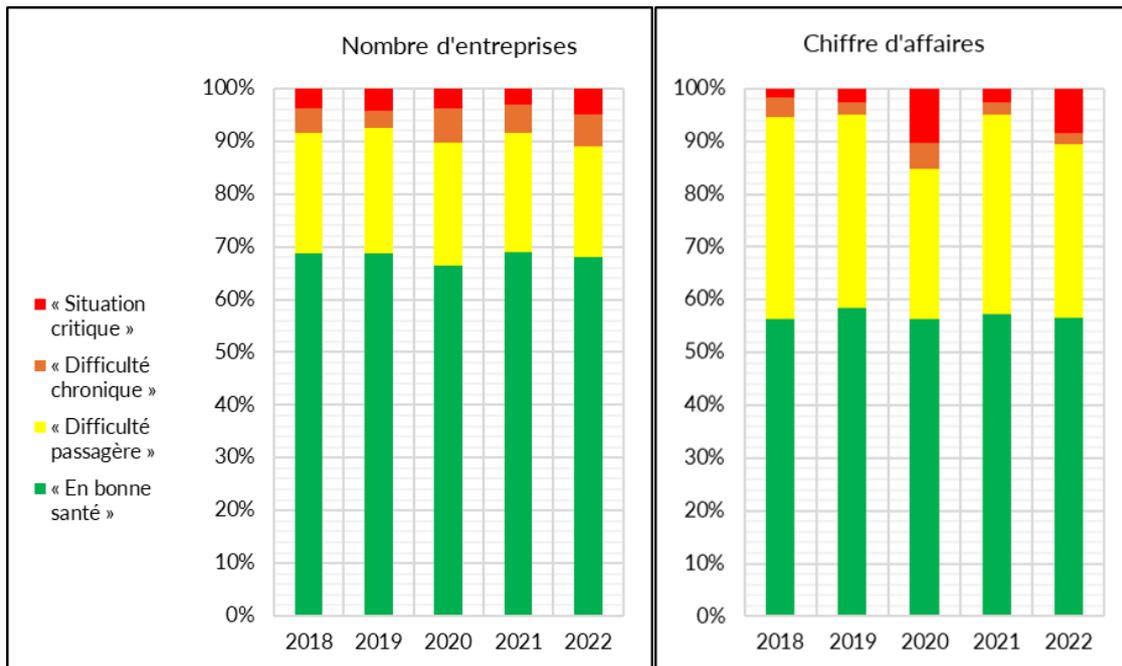
La **solvabilité** des secteurs C10-11 s'est renforcée entre 2018 et 2020 avant de baisser au cours des deux années suivantes. Cette dynamique s'observe dans le secteur C10, où la solvabilité médiane atteignait 43,4 % en 2020 avant de fléchir à 40,9 % en 2021 puis à 38,2 % en 2022. À l'inverse, la situation s'est améliorée dans le secteur C11, de 39,4 % en 2020 à 41,9 % en 2022. La solvabilité médiane était ainsi plus élevée en 2022 dans le C11 que dans le C10 pour la première fois depuis 2018. Malgré le recul de la solvabilité médiane dans le C10, 97 % des entreprises disposaient d'un ratio de solvabilité positif, le risque d'insolvabilité n'étant que marginalement présent dans le secteur en 2022 (comme les années précédentes). Il en va de même dans le C11 avec 96 % des entreprises. Ces chiffres traduisent une marge de manœuvre financière plus importante dans le C11 tandis que le risque d'insolvabilité ne semble concerner qu'une minorité d'entreprises dans chacun des deux secteurs. Si l'on considère un seuil de solvabilité moins conservateur (par exemple une solvabilité supérieure à 10 %), près de neuf entreprises sur dix disposent encore d'une solvabilité suffisante.

La situation financière médiane du secteur C10 s'est avérée moins solide en 2022 qu'entre 2018 et 2020, ce qui n'était pas le cas pour le C11, où rentabilité, liquidité et solvabilité étaient meilleures.

---

<sup>5</sup> <https://economie.fgov.be/fr/publications/evolution-des-prix-et-des->

Graphique 3. Performance financière du secteur C10 selon la matrice rentabilité/liquidité

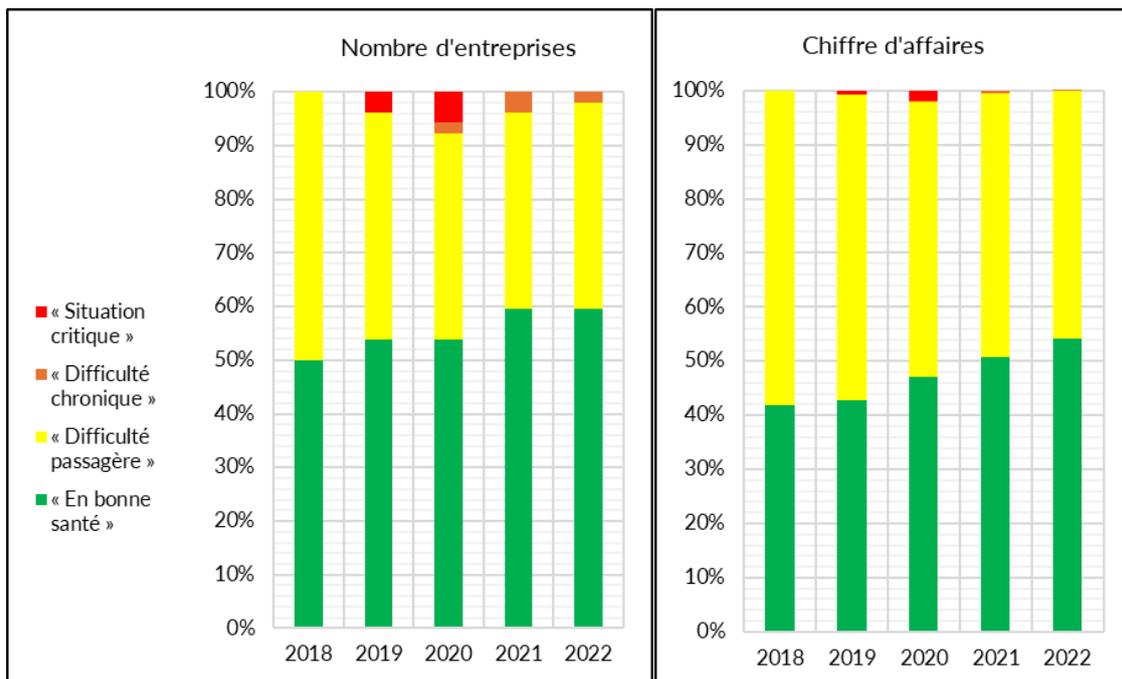


Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

La matrice de performance financière propose une synthèse de cette dynamique. Dans le secteur C10, les entreprises « en bonne santé » sont aussi nombreuses en 2022 (68 %) qu'en moyenne lors des quatre années précédentes. Leur poids dans le chiffre d'affaires (57 %) en 2022 est également demeuré stable. La part d'entreprises « en difficulté passagère » (21 %) s'est quant à elle sensiblement réduite alors que le poids dans le chiffre d'affaires était stable (33 %). Certaines entreprises ont dès lors glissé en 2022 vers la catégorie des entreprises « en situation critique » (5 % des entreprises pour 8 % du chiffre d'affaires). En 2022, les entreprises « en difficulté chronique » s'élevaient à 6 % des entreprises pour 2 % du chiffre d'affaires. L'année 2022 semble être moins critique financièrement que l'année 2020 mais reste moins robuste que les autres années considérées.

La performance financière du secteur C11 s'est fortement améliorée sur la période observée. En effet, les entreprises « en bonne santé » ont vu leur part s'accroître (60 % en 2022 contre 50 % en 2018), particulièrement en termes de chiffre d'affaires (54 % en 2022 contre 42 % en 2018). Aucune entreprise n'était « en situation critique » en 2022, contrairement à 2020 (6 %). De même, seulement 2 % des entreprises étaient « en difficulté chronique », équivalant à 0,2 % du chiffre d'affaires.

Graphique 4. Performance financière du secteur C11 selon la matrice rentabilité/liquidité



Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

#### 1.4.2. Au niveau des sous-secteurs du C10

Le tableau 7 offre un aperçu de l'évolution des secteurs et sous-secteurs étudiés à un an, entre 2021 et 2022. La couleur rouge indique une détérioration de la valeur, l'orange une stagnation et le vert une amélioration. Pour les sous-secteurs du C10, un symbole « + » signifie une valeur supérieure à celle du C10 en 2022, un symbole « = » représente une valeur équivalente et un symbole « - » une valeur moindre.

Tableau 7. Évolution des ratios financiers entre 2021 et 2022 pour l'ensemble des secteurs du C10 et du C11

	Rentabilité		Liquidité		Solvabilité	
	Médiane	Part d'entreprises rentables	Médiane	Part d'entreprises avec liquidités	Médiane	Part d'entreprises solvables
C10-C11						
C10						
C10.1	-	+	-	-	-	=
C10.2	+	-	-	-	-	+
C10.3	+	=	-	-	+	+
C10.4	-	+	+	-	+	-
C10.5	-	-	+	+	+	+
C10.6	-	+	+	+	+	-
C10.7	+	-	-	-	-	-
C10.8	+	=	+	=	+	=
C10.9	-	+	+	+	+	+
C11						

Source : Bel-First ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Globalement, la **presque totalité des secteurs et sous-secteurs ont connu un recul à un an de leur rentabilité médiane, de leur liquidité médiane et de leur solvabilité médiane**. Si l'on compare la performance de 2022 à la moyenne 2018-2020, des améliorations sont constatées principalement en matière de liquidité, et surtout en termes de part d'entreprises avec une liquidité suffisante.

Cinq sous-secteurs représentent plus de 60 % des entreprises et plus de 65 % du chiffre d'affaires des secteurs C10 et C11 de 2022 :

- Le sous-secteur 10.1 (19 % des entreprises et 10,8 % du chiffre d'affaires) performait globalement moins bien que le C10 en 2022. Sa situation s'est cependant améliorée au fil des années puisque davantage d'entreprises de ce sous-secteur étaient « en bonne santé » selon notre matrice (tant en nombre d'entreprises qu'en chiffre d'affaires). Cette évolution favorable s'est toutefois opérée au détriment des entreprises « en difficulté passagère », ce qui ne traduit pas d'amélioration pour les entreprises les plus à risques dans le secteur.
- Le sous-secteur 10.3 (10,3 % des entreprises et 11,5 % du chiffre d'affaires) avait en 2022 une rentabilité et une solvabilité médianes supérieures à celle du C10. La liquidité médiane restait inférieure à celle du secteur bien qu'elle ait augmenté à un an. D'après notre matrice, la situation au cours des trois dernières années a été assez stable dans le C10.3. Environ 65 % des entreprises (pour environ 75 % du chiffre d'affaires) apparaissent « en bonne santé ».
- Le sous-secteur 10.4 (3,6 % des entreprises et 18,3 % du chiffre d'affaires) performait mieux en 2022 que le C10 en matière de liquidité et de solvabilité médianes. Cette dernière s'était renforcée à un an. La rentabilité médiane, inférieure à celle du C10, s'inscrivait également en recul à un an tandis que la part d'entreprises rentables avait progressé. La matrice de performance financière rapporte toutefois une situation précaire du secteur puisque 26 % des entreprises pesant 84 % du chiffre d'affaires en 2022 étaient « en difficulté passagère ». Les entreprises « en bonne santé » constituent 68 % des entreprises et 15 % du chiffre d'affaires 2022. L'année 2022 était cependant meilleure que 2021 puisque la proportion d'entreprises « en situation critique » s'est complètement résorbée, déclinant de 11 % des entreprises en 2021 (7 % du chiffre d'affaires) à 5 % en 2022 (1 % du chiffre d'affaires).
- Le sous-secteur 10.5 (7,8 % des entreprises et 12,2 % du chiffre d'affaires) a offert en 2022 une performance moindre que le C10 sur le plan de la rentabilité mais s'est révélé plus solide au niveau de la liquidité et de la solvabilité, malgré un recul de tous les indicateurs par rapport à 2021. Ainsi, si la part des entreprises « en bonne santé » et leur poids dans le chiffre d'affaires n'ont pas fortement varié, les entreprises « en difficulté chronique » semblent être désormais au stade « en situation critique », cette dernière catégorie absorbant, en 2022, 5 % des entreprises (6 % du chiffre d'affaires) contre 2 % des entreprises (2 % du chiffre d'affaires) en 2021.
- Le sous-secteur 10.8 (21,4 % des entreprises et 15,9 % du chiffre d'affaires) témoigne de la meilleure performance par rapport au C10 dans son ensemble, le dépassant ou l'égalant pour tous les indicateurs. La situation du C10.8 reste toutefois moins positive en 2022 que l'année précédente. La matrice de performance met cette situation en lumière, puisque 2022 est une mauvaise année à l'image de 2020. Si la part d'entreprises « en bonne santé » (et leur poids en chiffre d'affaires) est semblable aux années précédentes, une entreprise majeure du secteur a basculé du statut « en difficulté passagère » à celui de « situation critique », comme en 2020. Dès lors, cette catégorie concerne un nombre plus important d'entreprises, s'établissant à 4 % des entreprises (32 % du chiffres d'affaires) en 2022 après 2 % des entreprises (1 % du chiffre d'affaires) en 2021.

## 2. Déterminants de la compétitivité

### 2.1. Composantes du coût salarial unitaire

#### 2.1.1. Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute (VAB) représente la richesse créée par les entreprises et s'obtient en retirant la valeur de la consommation intermédiaire à la valeur de la production. Selon les données des comptes nationaux, le secteur C10-12 est fondamental pour l'industrie manufacturière belge,

puisqu'il s'élevait à 13,9 % de sa valeur ajoutée brute en 2022. Il s'agit d'un léger recul par rapport à 2021 (15,2 %) et aux années 2020 (15,2 %) et 2019 (15,1 %). Le poids du secteur C10-12 dans l'industrie manufacturière est davantage marqué dans notre pays qu'en Allemagne (7,3 % en 2021 et 8,0 % en 2020) ou que dans l'ensemble de l'Union européenne (12,7 % en 2020).

La VAB belge du secteur C10-12 atteignait 3,4 % du total de l'UE en 2012, 3,5 % en 2019, avant de reculer temporairement à 3,4 % en 2020 pour enfin s'établir à 3,7 % en 2021. La Belgique a ainsi occupé durant toute la décennie la 8<sup>e</sup> place européenne dans le secteur C10-12, derrière ses trois voisins. L'Allemagne se positionnait ainsi à la 1<sup>re</sup> place en 2019, en 2020 et 2021 (18,8 %, 20,1 % et 19,5 %), la France la 2<sup>e</sup> place (18,2 %, 18,2 % et 17,1 %) tandis que les Pays-Bas se situaient à la 5<sup>e</sup> position (6,5 %, 6,8 % et 7,0 %).

Tableau 8. Classement des pays européens selon la part relative de la valeur ajoutée brute totale du secteur C10-12

En %.

Pays	2020		Différentiel 2012-2021		2021	
	Part	Position	Part (pt. de %)	Position	Part	Position
Allemagne	20,1	1	1,2	+1	19,5	1
France	18,2	2	-1,9	-1	17,1	2
Italie	11,5	3	0,7	+1	12,3	3
Espagne	9,7	4	-1,7	-1	10,1	4
Pays-Bas	6,8	5	0,8	=	7,0	5
Pologne	5,2	6	0,7	=	5,4	6
Belgique	3,4	8	0,3	+1	3,7	7
Roumanie	3,8	7	-0,9	-1	3,1	8
Irlande	3,0	9	0,0	=	3,1	9
Autriche	2,6	10	0,2	=	2,7	10
Grèce	2,1	11	-0,2	=	2,3	11
Suède	1,9	12	-0,2	=	1,9	12
Tchéquie	1,6	16	0,1	2	1,7	13
Danemark	1,7	14	0,0	-1	1,7	14
Portugal	1,6	15	0,1	-1	1,7	15
Finlande	1,2	17	-0,1	=	1,1	16
Hongrie	1,0	18	0,1	=	1,0	17
Lituanie	0,6	19	0,0	+2	0,7	18
Slovaquie	0,5	22	0,1	+2	0,6	19
Bulgarie	0,6	20	-0,1	-1	0,5	20
Croatie	0,5	21	-0,2	-3	0,5	21
Slovénie	0,3	24	0,1	+1	0,3	22
Lettonie	0,2	25	0,0	-1	0,2	23
Estonie	0,2	26	0,0	=	0,2	24
Chypre	0,1	27	0,0	=	0,1	25
Malte	0,1	28	0,0	=	0,1	26
Luxembourg	/	/	/	/	/	/

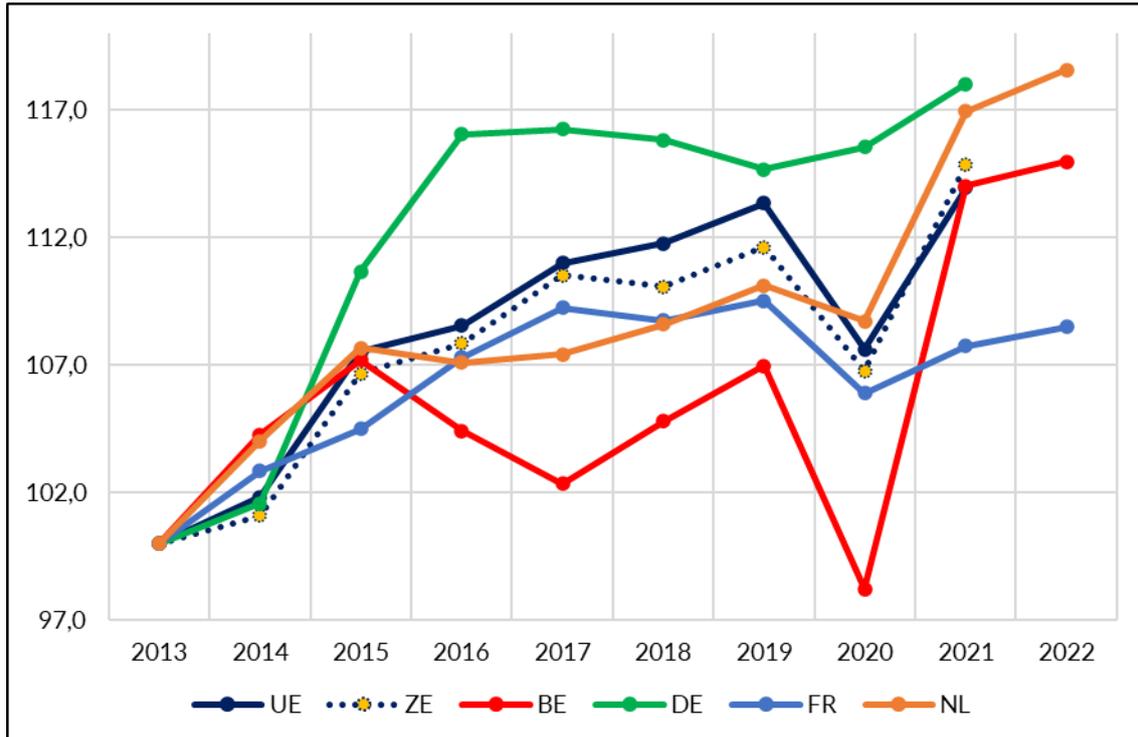
Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

L'accroissement annuel moyen de la VAB belge dans le secteur C10-12 a été de 1,6 % entre 2013 et 2022. Entre 2013 et 2017, la VAB a faiblement progressé (+0,6 % en moyenne) avant

d'accélérer à +2,3 % entre 2018 et 2022. Malgré la crise du coronavirus, la VAB belge du secteur C10-12 a dépassé en 2021 son niveau de 2019 de 6,6 % pour ensuite croître de 0,8 % en 2022. Dans les pays voisins, seule la France a présenté une performance sur une période longue moins bonne que la Belgique (+0,9 %) tandis que nos trois partenaires commerciaux ont affiché des meilleures performances sur la période 2013-2017. La Belgique a toutefois mieux performé (+2,3 %) sur la période 2018-2022 que la France (-0,1 %), les Pays-Bas (+2,2 %) et l'Allemagne (2017-2021).

Graphique 5. Évolution de la valeur ajoutée brute du secteur C10-12

En indice 2010=100.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Tableau 9. Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute du secteur C10-12

		Niveau (en millions d'euros chaînés - année de référence 2015)		Taux de croissance			Taux de croissance annuel moyen		
		2013	2022*	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2013-2022**	2013-2017	2018-2022***
BE	Production	38.238,40	44.126,90	-4,4%	7,3%	3,6%	1,6%	1,5%	1,5%
	Conso. interm.	30.728,40	35.456,80	-3,5%	5,1%	4,2%	1,6%	1,7%	1,2%
	VAB	7.497,30	8.618,80	-8,2%	16,1%	0,8%	1,6%	0,6%	2,3%
DE	VAB	39.389,70	46.482,20	0,7%	2,1%	/	1,7%	3,8%	0,4%
FR	VAB	41.904,00	45.465,70	-3,3%	1,7%	0,7%	0,9%	2,2%	-0,1%
NL	Production	61.424,00	71.623,00	0,3%	0,4%	1,1%	1,7%	3,3%	0,5%
	Conso. interm.	47.951,00	55.514,00	0,8%	-1,7%	1,0%	1,6%	3,7%	-0,1%
	VAB	47.951,00	55.514,00	-1,3%	7,6%	1,4%	1,9%	1,8%	2,2%

Note : les chiffres des comptes nationaux pour la production et la consommation intermédiaire ne sont pas disponibles pour l'Allemagne et la France.

\* 2021 pour l'Allemagne.

\*\* 2012-2021 pour l'Allemagne.

\*\*\* 2017-2021 pour l'Allemagne.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.1.2. Heures travaillées

En Belgique, le volume d'heures travaillées s'est inscrit globalement à la hausse entre 2013 et 2022 (+0,9 % de croissance moyenne). L'accroissement des heures prestées a été nettement plus faible durant la sous-période 2013-2017 (+0,1 % de croissance annuelle moyenne), avant de s'accélérer à +1,4 % entre 2018 et 2022. Chez nos voisins, entre 2013 et 2022, la France (+1,2 %) et les Pays-Bas (+1,0 %) enregistrent globalement une progression du volume d'heures travaillées. L'Allemagne, le plus grand pourvoyeur en emploi du secteur C10-12 des pays de l'Union européenne, affiche une stagnation de l'emploi sur la période. Rapporté à l'industrie manufacturière, le volume d'heures prestées en 2022 par le C10-12 en Belgique (20,3 %) excédait celui relevé en Allemagne<sup>6</sup> (12,2 %) et aux Pays-Bas (16,9 %), à l'inverse de la France (25,8 %).

En 2022, tous les pays sous-étude connaissent une croissance du volume de leurs heures travaillées. Pour la Belgique et la France, il s'agit de la deuxième hausse consécutive après le recul observé lors de la crise du Covid-19. Il importe de rappeler qu'en Belgique, à la suite du redressement des heures travaillées en 2021, supérieure au recul en 2020, le niveau d'avant crise avait été dépassé.

<sup>6</sup> Année 2021 pour l'Allemagne.

Tableau 10. Volume d'heures travaillées du secteur C10-12

	Niveau des heures travaillées (par milliers)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2013	2022*	2020	2021	2022	2013-2022**	2013-2017	2018-2022***
BE	149.946	163.259	-4,7	5,2	3,9	0,9	0,1	1,4
DE	1.296.000	1.298.000	-3,3	2,1	-	0,0	0,7	-0,5
FR	970.147	1.079.477	-5,2	8,7	3,0	1,2	0,3	2,7
NL	199.557	220.267	0,2	-0,2	0,5	1,0	1,0	1,0

\* 2021 pour l'Allemagne.

\*\* 2012-2021 pour l'Allemagne.

\*\*\* 2017-2021 pour l'Allemagne.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### 2.1.3. Productivité

Parmi les économies examinées, les Pays-Bas inscrivent le niveau de productivité le plus élevé, suivis par la Belgique et la France (voir aussi graphique 7). Comparativement à ces trois pays, le niveau de productivité de l'Allemagne est faible, environ 7 points de pourcentage le séparaient en 2021 de la France (respectivement 19 points de la Belgique et 36 points des Pays-Bas).

Tableau 11. Productivité du secteur C10-12

	Niveau de la productivité (euros/heure)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2013	2022*	2020	2021	2022	2013-2022**	2013-2017	2018-2022***
BE	49,9	52,8	-3,6	10,3	-2,9	0,6	0,4	0,9
DE	30,6	35,8	4,2	0,0	-	1,7	3,2	0,8
FR	43,3	42,1	2,0	-6,4	-2,2	-0,3	1,9	-2,7
NL	66,8	72,5	-1,5	7,8	0,9	0,9	0,8	1,3

\* 2021 pour l'Allemagne.

\*\* 2012-2021 pour l'Allemagne.

\*\*\* 2017-2021 pour l'Allemagne.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Sur une longue période (2013-2022), l'Allemagne témoigne de la croissance de la productivité la plus forte, suivie par les Pays-Bas, la Belgique et la France. Sur des périodes plus courtes (2013-2017 et 2018-2022), les taux de croissance de la Belgique et des Pays-Bas, faibles au départ, se sont accrus alors que l'inverse a été observé en France et en Allemagne.

En pleine période de crise du Covid-19, l'Allemagne a affiché une croissance soutenue de sa productivité en 2020 (+4,2 %), à la suite d'une hausse de la valeur ajoutée (+0,7 %) face à une diminution des heures travaillées (-3,3 %). Outre l'Allemagne, la productivité française a progressé de +2,0 %, en raison d'un recul moins important de la valeur ajoutée (-3,3 %) que des heures travaillées (-5,2 %). Des replis de valeurs ajoutées, plus prononcés que les évolutions des heures travaillées, expliquent le fléchissement de la productivité en Belgique et aux Pays-Bas en 2020.

En Belgique, en 2022, la productivité a diminué (-2,9 %), après son rebond spectaculaire (+10,3 %) en 2021. Seuls les Pays-Bas progressent avec une croissance de +0,9 %.

### 2.1.4. Coût salarial horaire

La Belgique présente globalement (en moyenne) le coût salarial horaire le plus élevé des pays retenus (voir graphique 7). Toutefois, en 2022, le niveau du coût salarial des Pays-Bas rattrape celui de la Belgique et le dépasse même de +0,1 point de pourcentage.

Le coût salarial de la Belgique comme celui des autres pays s'inscrit à la hausse sur une longue période (2013-2022). Cependant, en 2019, la France est parvenue à faire reculer son coût salarial horaire de 30,9 euros en 2018 à 29,1 euros en 2019 grâce à sa politique de réduction du coût du travail, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). En Belgique (et aux Pays-Bas), le coût salarial du C10-12 a progressé sans discontinuité en dépit des périodes d'affaiblissement de la croissance.

### 2.1.5. Coût salarial unitaire

Globalement, la faible progression de la productivité par rapport au coût salarial a été à l'origine de la tendance haussière du coût salarial unitaire (CSU) en Belgique (voir graphique 6). Sur une longue période (2013-2022), la productivité belge s'est accrue en moyenne de 0,6 % alors que le coût salarial s'accroissait de 1,7 %, générant ainsi une croissance du CSU de 1,1 %.

Tableau 12. Productivité (prix constants), coût salarial et coût salarial unitaire du secteur C10-12

En %.

	TCAM (2013-2022)*			TCAM (2013-2017)			TCAM (2018-2022)**			TC (2020-2021)			TC (2021-2022)		
	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU	PR	CS	CSU
BE	0,6	1,7	1,1	0,4	1,3	0,9	0,9	2,0	1,0	10,3	0,7	-8,7	-2,9	1,8	4,9
DE	1,7	1,9	0,2	3,2	1,8	-1,3	0,8	1,7	0,9	0,0	-1,3	-1,3	-	-	-
FR	-0,3	1,1	1,4	1,9	2,5	0,6	-2,7	-0,8	1,9	-6,4	-2,9	3,8	-2,2	3,0	5,3
NL	0,9	2,6	1,6	0,8	1,7	0,9	1,3	3,3	2,1	7,8	2,2	-5,2	0,9	4,8	3,9

\* 2012-2021 pour l'Allemagne.

\*\* 2017-2021 pour l'Allemagne.

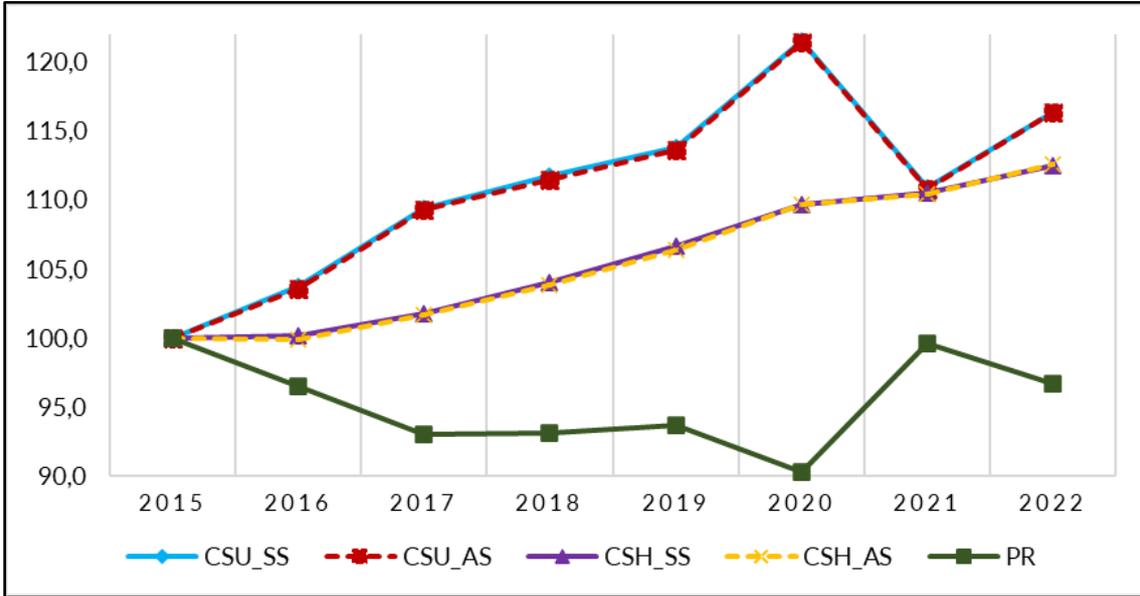
TCAM = Taux de croissance annuel moyen, TC = Taux de croissance annuel, PR = productivité réelle.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Durant la première sous-période 2013-2017, le coût salarial belge croît à hauteur de 1,3 % en présence d'une augmentation plus faible de la productivité (+0,4 %), ce qui débouche sur une hausse du coût salarial unitaire (+0,9 %). Le même constat s'applique lors de la seconde sous-période (2018-2022), où le coût salarial progresse de 2,0 %, face à une hausse de la productivité de 0,9 % pour générer un accroissement du coût salarial unitaire de 1,0 %. En 2021, à la suite d'une augmentation plus significative de la productivité (+10,3 %) que du coût salarial (+0,7 %), le coût salarial unitaire s'est replié (-8,7 %). En revanche, en 2022, le CSU repart à la hausse (+4,9 %) à la suite du recul de la productivité (-2,9 %), confrontée à un accroissement du coût salarial (+1,8 %).

Graphique 6. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, Belgique

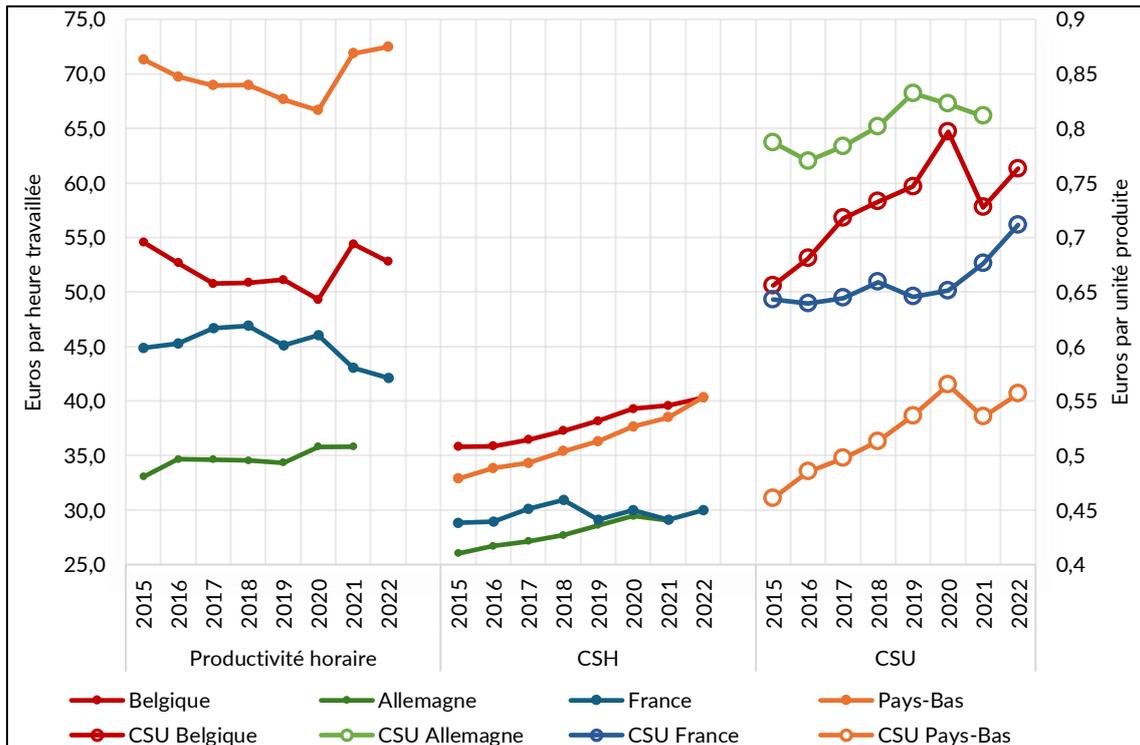
En indice (2015=100).



CSU\_AS = coût salarial unitaire avec subsides, CSU\_SS = coût salarial unitaire sans subsides, CSH\_AS = coût salarial horaire avec subsides, CSH\_SS = coût salarial horaire sans subsides et PR = productivité réelle.  
 Source : ICN, CCE, Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Comme l'illustre le graphique 7, les Pays-Bas présentent le niveau de productivité le plus élevé, la Belgique venant en deuxième position alors que l'Allemagne affiche la productivité la plus faible. Malgré son coût salarial horaire le plus faible, l'Allemagne aligne le coût salarial unitaire le plus élevé, dicté notamment par le faible niveau de sa productivité horaire.

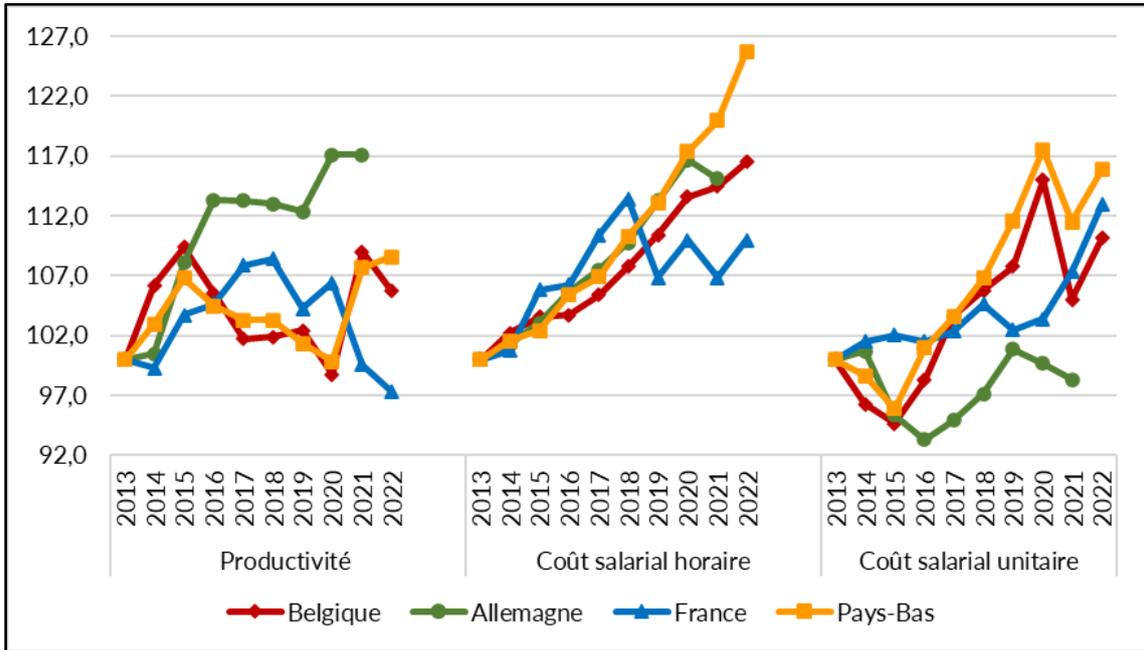
Graphique 7. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en niveau



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Graphique 8. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en indice

Par heure travaillée, 2013=100.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.2. Facteurs de production

### 2.2.1. Taux d'investissement, intensité en R&D et capital

#### Taux d'investissement

En 2022, la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur C10-12 a atteint 2,4 milliards d'euros (à prix courants) en Belgique et 28,4 % de la valeur ajoutée brute du secteur. Notre taux d'investissement a excédé celui de la France en 2022 (17,7 %) et des Pays-Bas en 2021 (17,7 %). La FBCF de l'industrie manufacturière hors C10-12 en Belgique s'est pour sa part établie à 15,9 milliards d'euros, ce qui équivaut à 33,1 % de la VAB de l'industrie manufacturière hors C10-12.

Les dépenses d'investissement du secteur C10-12 de la Belgique se sont contractées en 2022 (-5,6 %) après s'être accrues en 2021 (+1,2 %) à la suite de l'effondrement constaté en 2020 (-8,8 %). En France, la FBCF a progressé de 5,4 % en 2022, ce qui équivaut à une deuxième hausse consécutive après le repli en 2020 (-9,1 %). Aux Pays-Bas, l'évolution de la FBCF a été baissière (de -2,1 % en 2021, dernière année disponible), améliorant ainsi sa performance de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2020 (-3,6 %). Les données ne sont pas disponibles pour l'Allemagne.

En 2022, la Belgique réalise une moins bonne performance dans le secteur C10-12 en comparaison des investissements dans l'industrie manufacturière hors C10-12 (-5,6 % contre +2,1 %).

Tableau 13. Investissements (FBCF) du secteur C10-12

En %.

	C10-12				C (hors C10-12)				C10-12
	TI en 2022*	Évolution 2013-2022 (TCAM)	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022	TI en 2022*	Évolution 2013-2022 (TCAM)	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022	Part de C10-12 dans le total de C en 2022*
<b>BE</b>	28,4	1,8	1,2	-5,6	33,1	2,8	5,7	2,1	13,3
<b>DE</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>FR</b>	17,7	3,3	10,1	5,4	35,8	2,5	8,4	4,6	10,8
<b>NL</b>	17,7*	2,6**	-2,1	-	19,1*	1,5**	-2,5	-	16,2*

TI = Taux d'investissement (FBCF/Valeur ajoutée brute), TCAM = Taux de croissance annuel moyen.

\* 2021 pour les Pays-Bas.

\*\* 2012-2021 pour les Pays-Bas.

Source : ICN, Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

En 2022, le profil de la France est inverse, à savoir, une progression des dépenses d'investissement dans le secteur C10-12 (+5,4 %) supérieure à celle relevée dans le C hors C10-12 (+4,6 %). L'ampleur de cet écart s'est réduit en comparaison à 2021 où le C10-12 français présentait un relèvement de +10,1 % contre +8,4 % pour le C hors C10-12.

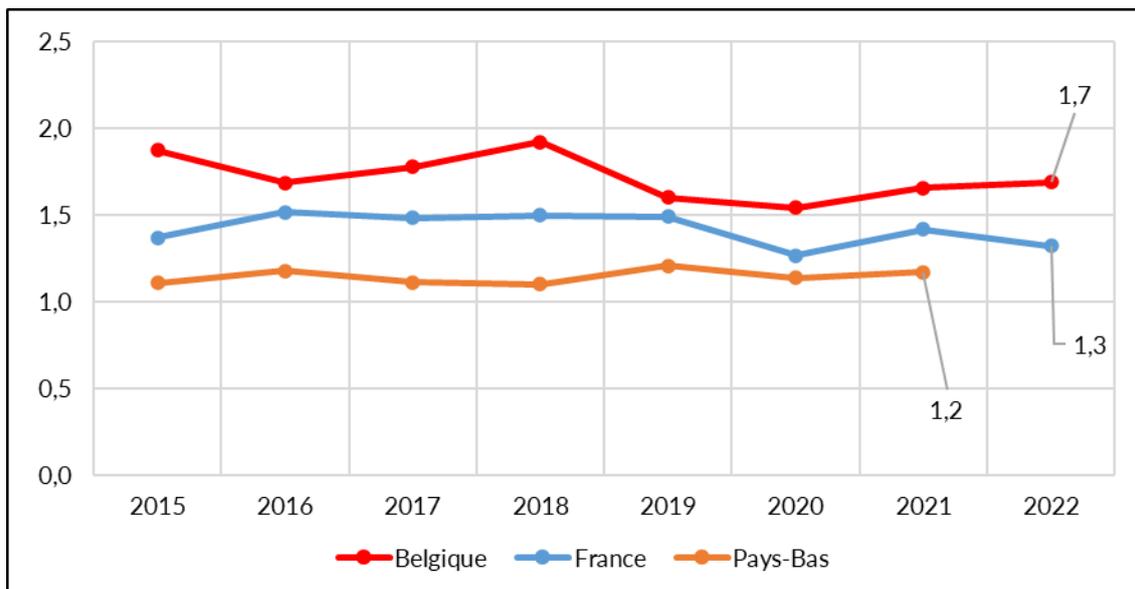
Pour leur part, les résultats négatifs des Pays-Bas de 2021 pour le C10-12 (-2,1 %) étaient moins défavorables que ceux du C hors C10-12 (-2,5 %).

Sur une longue période (2013-2022), le C10-12 en Belgique témoigne d'une moins bonne performance (+1,8 %) que dans les pays voisins (3,3 % pour la France et 2,6 % pour les Pays-Bas) et de l'industrie manufacturière hors C10-12 (+2,8 %).

### Intensité en R&D

En Belgique, le C10-12 affiche depuis 2015 un profil en dents de scie de ses dépenses en R&D : après avoir atteint un pic en 2018, et un plancher en 2020, l'intensité en R&D (R&D rapportée à la valeur ajoutée) s'est renforcée à partir de 2021. En France, le profil apparaît plus régulier, plus stable et légèrement baissier, tandis que les Pays-Bas présentent un profil stable entre 2015 et 2021.

Graphique 9. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10-12  
En % de la valeur ajoutée du secteur.



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

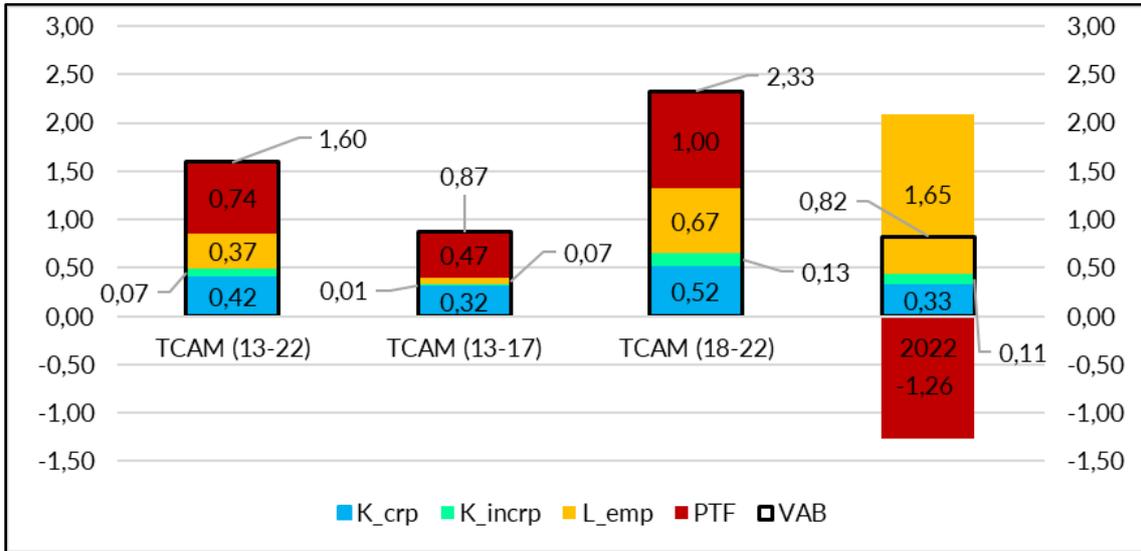
Entre 2015 et 2022, la Belgique témoigne d'une intensité en R&D supérieure à celles de la France et des Pays-Bas, et ce, malgré des dépenses en euros courants de loin inférieures. En effet, le niveau de dépenses en France équivaut au triple de celui des Pays-Bas et au quadruple de celui de la Belgique.

### Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée

En général, l'influence de la productivité totale des facteurs (PTF) sur la croissance de la valeur ajoutée a été supérieure à celle des facteurs capital et travail (heures prestées) considérés de manière distincte, sans pour autant être écrasante. Entre 2013 et 2022, les facteurs capital et travail contribuaient ensemble à hauteur de 0,86 point de pourcentage (pp), contre 0,74 pp pour la PTF. L'examen par sous période montre toutefois qu'entre 2013 et 2017, l'apport de la PTF (0,47 pp) excède celui des facteurs capital et travail pris ensemble (0,40 pp). Entre 2018 et 2022, toutes les contributions sont également positives mais celle de la PTF demeure inférieure à celle des autres composantes prises ensemble (1,33 pp).

En revanche, la période la plus récente (2022) se caractérise par une contribution négative de la PTF (-1,26 pp), face à une contribution positive et prépondérante du travail (1,65 pp) et du capital (0,44 pp) à l'origine d'une augmentation de la valeur ajoutée de 0,82 %.

Graphique 10. Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée du secteur C10-12, Belgique

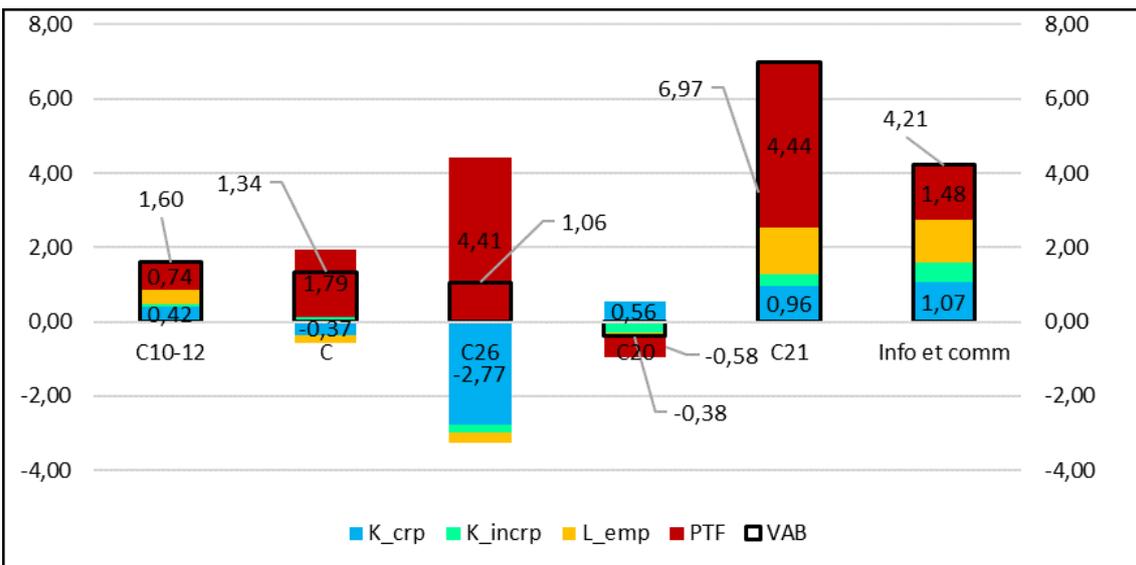


Où : K\_crp = capital corporel, K\_incrp = capital incorporel, L-emp (emploi, heures travaillées), PTF = productivité totale des facteurs et VAB = valeur ajoutée brute.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

L'évolution comparée sur longue période de la croissance annuelle moyenne du C10-12 à d'autres secteurs de notre économie révèle qu'entre 2013 et 2022, les secteurs de la pharmacie (C21), de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (C26) et de l'industrie manufacturière (C) ont essentiellement été alimentés par la PTF. Par contre, dans les secteurs C10-12, de la chimie (C20) et de l'information et communication (J), les contributions des différentes composantes semblent plus équilibrées. La croissance négative de la valeur ajoutée de la chimie, s'explique par les influences négatives de la PTF, du travail et du capital incorporel (à l'exception du capital corporel). La chimie a enregistré récemment (2021 et 2022) un recul successif et important de sa valeur ajoutée (respectivement -9 % et -14 %).

Graphique 11. Comparaison des facteurs contribuant à la croissance des secteurs (TCAM - 2013-2022)



Où : K\_crp = capital corporel, K\_incrp = capital incorporel, L-emp (emploi, heures travaillées), PTF = productivité totale des facteurs et VAB = valeur ajoutée brute.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.2.2. Capital humain

### Emploi

À l'instar de l'évolution des heures travaillées, les effectifs dans le secteur C10-12 se sont inscrits à la hausse entre 2013 et 2022. Durant la période 2013-2017, les effectifs ont crû plus modérément (de +0,2 % contre +0,9 % pour les heures travaillées) en moyenne par an avant d'accélérer entre 2018 et 2022 au rythme de +1,1 % (+1,4 % pour les heures travaillées). La France et les Pays-Bas enregistrent globalement, entre 2013 et 2022, une progression des effectifs (respectivement +1,4 % et +1,2 % en moyenne), mais aussi des heures travaillées (+1,2 % pour la France et +1,0 % pour les Pays-Bas). En revanche, l'Allemagne expérimente une faible augmentation de ses effectifs de 0,1 %, alors que son volume d'heures travaillées stagne sur la même période (-0,0 %).

Tableau 14. Emploi du secteur C10-12

	Niveau des effectifs (par milliers)		Taux de croissance annuel (en %)			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	2013	2022	2020	2021	2022	2013-2022	2013-2017	2018-2022
<b>Belgique</b>	96	105	0,6	1,6	2,0	1,0	0,2	1,1
<b>Allemagne</b>	911	924*	-1,8	0,0	-	0,1*	0,5	-0,2*
<b>France</b>	619	703	0,9	4,1	2,6	1,4	0,4	2,6
<b>Pays-Bas</b>	128	142	1,4	-0,7	1,4	1,2	0,6	1,0

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

En 2020, la Belgique (+0,6 %), la France (+0,9 %) et les Pays-Bas (+1,4 %) affichent un raffermissement de leurs effectifs (mais une diminution des heures travaillées pour la Belgique et la France)<sup>7</sup> alors que l'Allemagne subit un recul. Ainsi, l'Allemagne a expérimenté à la fois un fléchissement des heures travaillées et des effectifs, tandis que la Belgique et la France n'ont connu qu'un repli des heures travaillées et que les Pays-Bas ont connu une hausse des effectifs et du volume d'heures travaillées<sup>8</sup>.

En 2021, la croissance des effectifs s'accélère en Belgique et en France alors que les effectifs subissent un recul aux Pays-Bas et une stagnation en Allemagne.

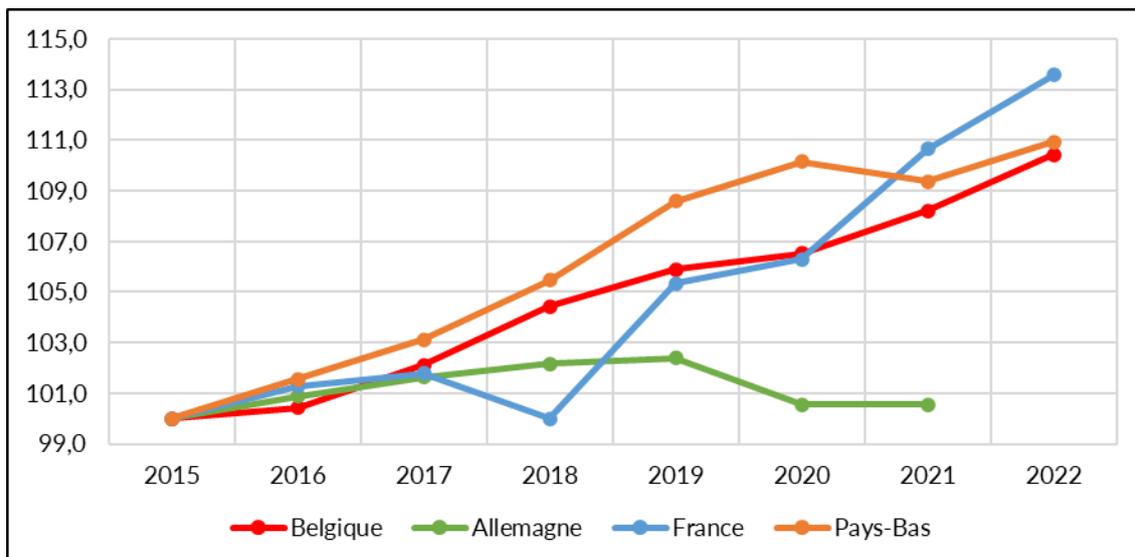
En 2022, la croissance des effectifs se poursuit et s'établit à :

- +2,0 % (+3,9 % pour les heures travaillées) pour la Belgique ;
- +2,6 % (+3,0 % pour les heures travaillées) pour la France ;
- +1,4 (+0,5 % pour les heures travaillées) pour les Pays-Bas.

<sup>7</sup> Alors qu'au niveau des heures prestées, la Belgique (-4,7 %), la France (-4,4 %) et l'Allemagne (-3,2 %) sont confrontées à un repli, les Pays-Bas affichent une hausse des heures travaillées.

<sup>8</sup> Notamment en raison de leur politique d'immunité collective consistant, entre autres, à ne fermer aucune activité économique (usines, entreprises...) afin que la propagation des contaminations mène au pourcentage de sujets immunisés nécessaire pour obtenir une population immunisée/protégée contre une infection.

Graphique 12. Évolution des effectifs du secteur C10-12  
En indice (2015=100).



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## Formation

Selon l'enquête sur les forces de travail, entre 2018 et 2023, les effectifs dans le secteur de l'alimentation représentaient près de 90 % du personnel du C10-11. À l'instar de l'industrie manufacturière, le secteur C10, tant en 2018 qu'en 2023, enregistrait une part nettement plus importante pour le personnel ayant un niveau moyen d'instruction. Concernant le secteur C11, durant la même période, plus de 40 % du personnel avait un niveau moyen d'instruction et 42,1 %, un haut niveau. La diminution du niveau moyen d'instruction entre 2018 et 2023 au profit du bas niveau d'instruction est également à pointer.

Tableau 15. Niveau d'instruction du personnel

En %.

Secteur/Niveau	Bas	Moyen	Haut
<b>2023</b>			
C	14	48	39
C10	22	51	26
C11	15	42,4	42,1
<b>2018</b>			
C	17	47	35
C10	23	52	25
C11	14	44,3	42,1

Source : Statbel.

La Belgique est moins performante en ce qui concerne le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, informatique, ingénierie et mathématiques (STEM) pour 1.000 habitants dans la tranche d'âge 20-29 ans. En effet, selon les derniers chiffres, notre pays ne comptait que 16,4 diplômés dans la catégorie STEM pour 1.000 habitants en 2021. Ce chiffre, ainsi que celui des Pays-Bas (15,5 diplômés), est bien inférieur à la moyenne européenne (22,1 diplômés).

Toutefois, l'Europe ne s'est pas fixé d'objectif en matière de nombre de diplômés en STEM. La France se positionne comme le deuxième meilleur pays de l'Union européenne avec 29,7 diplômés, après l'Irlande.

### 2.2.3. Énergie

La compétitivité énergétique d'un secteur peut s'évaluer au travers de trois composantes : l'intensité énergétique, les coûts énergétiques et les prix énergétiques.

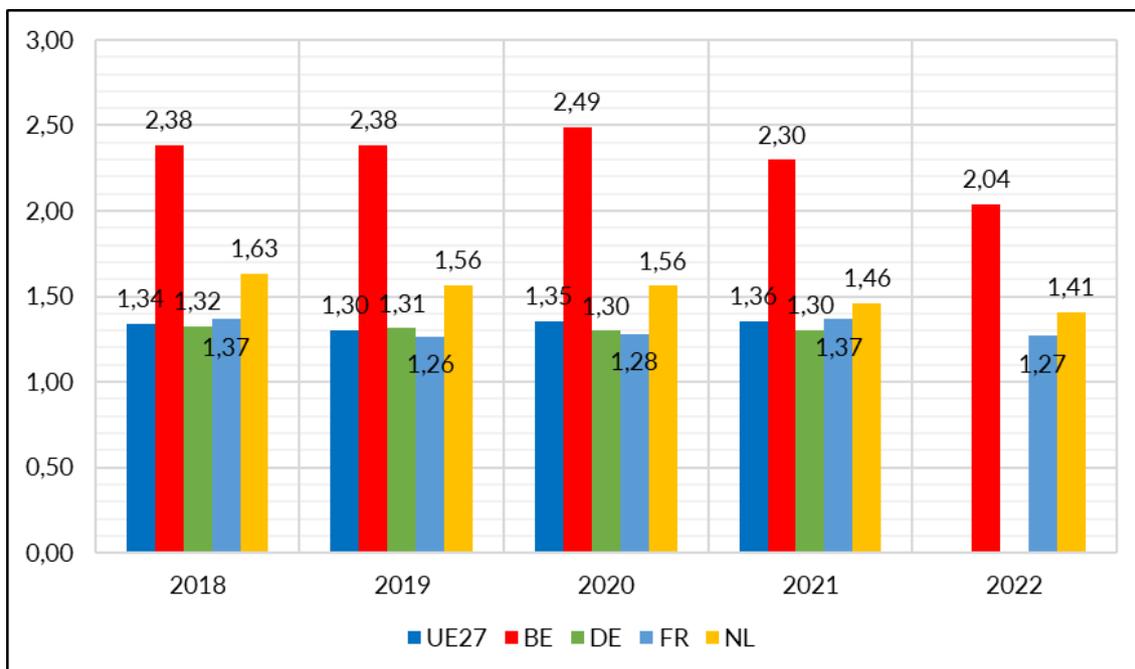
#### Intensité énergétique

L'intensité énergétique est calculée comme le ratio entre la consommation finale d'énergie (à usage énergétique) et la valeur ajoutée brute (VAB). En 2022, la consommation finale d'énergie dans le secteur C10-12 s'élevait à 17,6 TWh, soit 16 % du total du secteur industriel. Il était ainsi le deuxième secteur plus grand consommateur d'énergie derrière la chimie et la pharmacie (43 TWh pour 40 % du total).

Au cours des cinq dernières années, l'intensité énergétique en Belgique a reculé, revenant de 0,99 MWh pour 1.000 euros de VAB en 2018 à 0,85 MWh pour 1.000 euros de VAB en 2022. Dans le secteur C10-12, la tendance a été similaire : de 2,38 MWh pour 1.000 euros de VAB en 2018, elle a atteint 2,04 MWh pour 1.000 euros de VAB en 2022. Le niveau d'intensité énergétique du secteur C10-12 apparaît donc supérieur à celui de l'ensemble de l'économie, mais se rapproche de celui constaté dans l'industrie manufacturière. Toutefois, la Belgique est un pays davantage intensif en énergie que ses voisins ou même que l'ensemble de l'UE. Dès lors, un désavantage compétitif marqué existe avec les pays voisins. L'ensemble de l'UE avait ainsi, en 2021, une intensité énergétique de 1,36 MWh pour 1.000 euros de VAB dans le secteur C10-12, quand la Belgique affichait une intensité énergétique de 2,30 MWh pour 1.000 euros de VAB. Chez nos voisins, la moyenne s'établissait à 1,38 MWh pour 1.000 euros de VAB.

Graphique 13. Intensité énergétique du secteur C10-12 par rapport aux pays voisins et à l'UE

En mégawattheures (MWh) pour 1.000 euros de valeur ajoutée brute (VAB).



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

Le gain d'efficacité enregistré par le secteur C10-12 en 2022, comme celui réalisé par l'ensemble de l'économie belge, doit être considéré avec précaution, comme recommandé par l'International Energy Agency<sup>9</sup>. En effet, l'année 2022 a été caractérisée par une hausse importante des prix de l'énergie (comme rapporté plus bas), ce qui a incité certaines entreprises à interrompre des productions pour se concentrer sur les plus économes en énergie afin de réduire les coûts. Il ne

<sup>9</sup> <https://www.iea.org/reports/energy-efficiency-2022>.

s'agit dès lors pas, en l'occurrence, de gains réels d'efficacité sur l'ensemble des processus productifs qui caractérisent un secteur économique. En Belgique, dans le secteur C10-12, la consommation finale d'énergie s'est ainsi contractée de 11 % en 2022 tandis que la valeur ajoutée ne progressait que de 0,8 %.

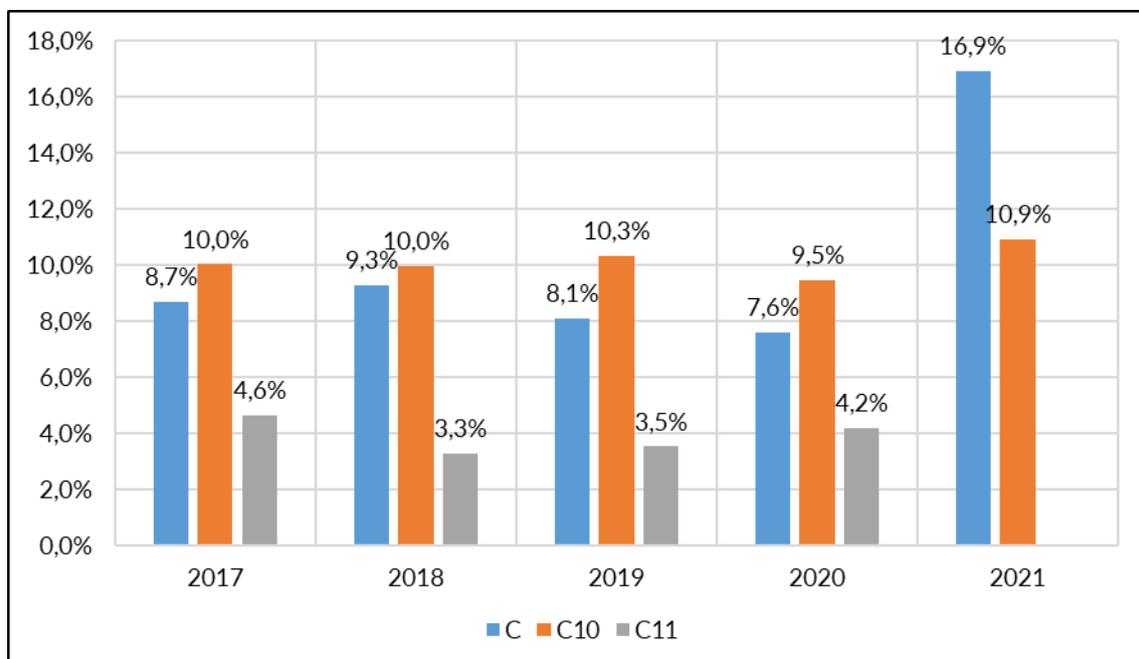
La Belgique subit donc un désavantage compétitif prononcé en matière d'efficacité énergétique, tant dans l'ensemble de l'économie que dans le C10-12. Cela signifie qu'un choc sur les prix de l'énergie, tel que survenu après la crise du coronavirus, est susceptible de faire exploser les coûts énergétiques des entreprises, les rendant moins compétitives face à leurs concurrents dans des pays où les prix sont moindres et/ou les processus industriels sont moins énergivores.

D'un point de vue environnemental, la forte intensité en énergie témoigne d'une utilisation peu optimale des ressources énergétiques. Le secteur C10-12 consomme, en Belgique, majoritairement du gaz naturel (55 % de la consommation finale d'énergie en 2022) et de l'électricité (34 %). Le restant est constitué entre autres de produits pétroliers et autres énergies fossiles. Cette part du gaz naturel, combinée à un mixte électrique carboné, rend le secteur peu durable. Cela peut réduire la compétitivité future du secteur, dans le cadre des ambitions européennes de décarbonation de l'économie. Dès lors, il s'avère essentiel pour le secteur de rendre à la fois les processus plus efficaces (réduction de l'intensité énergétique) tout en opérant un verdissement du mixte énergétique utilisé pour produire (réduction de la part des énergies fossiles). Cela suppose des investissements importants qui doivent être financés par ailleurs.

### Coûts énergétiques

En couplant l'intensité énergétique au prix de l'énergie, une évaluation de la compétitivité énergétique d'une économie peut s'effectuer sur la base du concept des coûts énergétiques unitaires (CEU). Ce concept suit la même logique que celui des coûts salariaux unitaires. Il est approximé pour l'industrie manufacturière par le ratio entre les achats de produits énergétiques et la valeur ajoutée, données issues des Statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat.

Graphique 14. Évolution des coûts énergétiques unitaires en Belgique



Source : Eurostat (SBS) ; calculs et représentation Service Compétitivité.

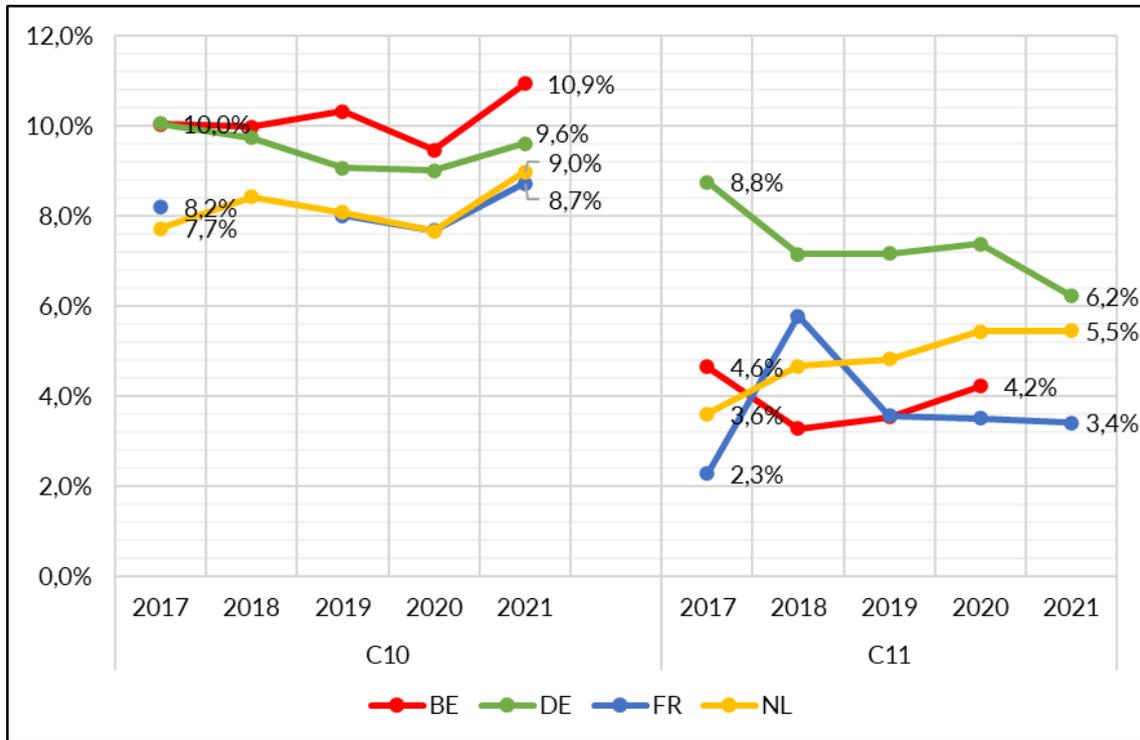
Les CEU de l'industrie manufacturière belge se sont réduits entre 2017 (8,7 %) et 2020 (7,6 %). Toutefois, la reprise post-coronavirus, à l'origine du renchérissement des prix de l'énergie, a fait grimper les CEU à 16,9 %. Cela signifie que 16,9 euros de produits énergétiques ont été nécessaires pour produire 100 euros de valeur ajoutée. Le niveau des CEU dans l'industrie manufacturière belge est structurellement supérieur à celui des pays voisins. Cet écart s'est particulièrement creusé en 2021, puisque les Pays-Bas, dont les CEU étaient les plus élevés,

pointaient à 9,2 %. Un décrochage en matière de compétitivité s’est donc opéré sous la pression inflationniste des prix de l’énergie.

Dans le secteur C10, les CEU se sont réduits de 10,0 % en 2017 à 9,5 % en 2020, avant de remonter à 10,9 % en 2021. L’ampleur de cette hausse s’est toutefois révélée moins marquée que dans l’ensemble de l’industrie manufacturière fortement influencée par l’explosion des CEU dans l’industrie chimique (C20). Le niveau des CEU est devenu au cours des années plus élevé dans le C10 en Belgique qu’en Allemagne (9,6 %), aux Pays-Bas (9,0 %) et en France (8,7 %). En 2021, tous les pays ont été confrontés à une hausse de leurs CEU par rapport à 2020.

Dans le secteur C11, les CEU sont demeurés assez faibles, passant de 4,6 % en 2017 à 4,2 % en 2020. Les chiffres ne sont pas disponibles en 2021 pour la Belgique. Dans ce secteur, l’Allemagne enregistre les CEU les plus élevés, et ce, quelle que soit l’année. Dans les pays voisins, le secteur n’a pas connu de hausse significative des CEU en 2021, au contraire du C10. L’écart de l’Allemagne par rapport aux Pays-Bas et à la France s’est résorbé. En 2020, les CEU dans le C11 belge étaient de 4,2 %, soit un niveau inférieur à l’Allemagne (7,4 %) et aux Pays-Bas (5,0 %) mais supérieur à la France (3,5 %).

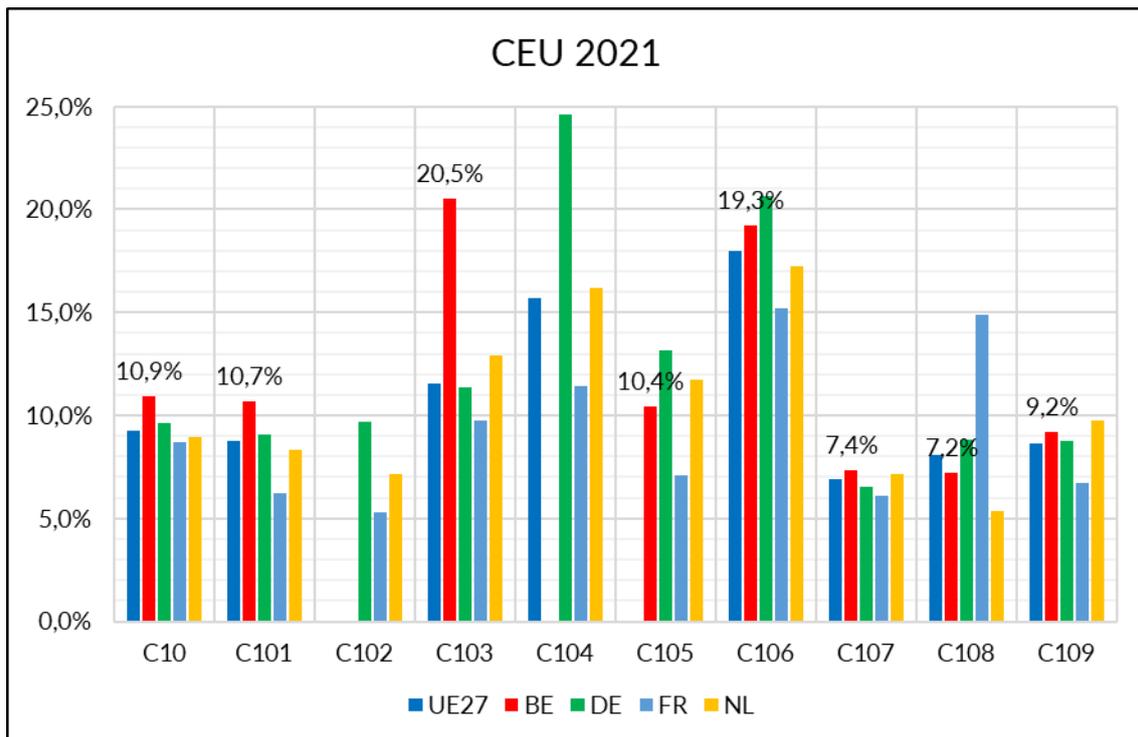
Graphique 15. Évolution des coûts énergétique unitaires en Belgique et dans les pays voisins dans le C10 et le C11



Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

La situation compétitive en matière de CEU varie fortement entre les différents sous-secteurs du C10 en Belgique. Les sous-secteurs C10.1, C10.3 et 10.7 observaient des CEU plus importants que ceux des économies voisines en 2021. En revanche, les sous-secteurs C10.5, 10.6, 10.8 et 10.9 belges avaient des CEU moins importants que ceux de certains pays voisins, tout en restant substantiels. Les sous-secteurs 10.3 et 10.6 affichent des CEU particulièrement élevés, avoisinant les 20 %. Ils avaient déjà des niveaux supérieurs à ceux des autres sous-secteurs au cours des précédentes années, mais la hausse des achats de produits énergétiques y a été beaucoup plus importante que la hausse de la valeur ajoutée.

Graphique 16. Coûts énergétiques unitaires dans les sous-secteurs du C10, 2021



Source : Eurostat (SBS) ; calculs et représentation Service Compétitivité.

### Prix de l'électricité et du gaz naturel

Au vu de l'intensité énergétique de l'industrie belge et du niveau de ses coûts énergétiques, les prix énergétiques sont déterminants pour la compétitivité des entreprises belges. Eurostat fournit les prix non résidentiels de l'électricité et du gaz naturel deux fois par an, par tranche de consommation. Afin d'évaluer la compétitivité des prix belges du gaz naturel et de l'électricité par rapport à ceux de l'UE et des pays voisins, un (dés)avantage compétitif est calculé en rapportant la différence entre le prix belge et le prix de comparaison à ce dernier<sup>10</sup>. Afin d'attribuer une tranche de consommation au secteur, la consommation finale d'énergie moyenne par entreprise de plus de 20 travailleurs est calculée pour le gaz naturel et l'électricité en Belgique. Ainsi, la consommation finale moyenne de gaz naturel était de 54.474 GJ en 2022, ce qui place le secteur C10-12 dans la tranche I3. En matière d'électricité, la consommation finale moyenne était de 8.734 MWh en 2022, ce qui correspond à la tranche de consommation ID.

Au second semestre 2023, les prix du gaz naturel ont fortement baissé en Belgique dans l'ensemble des tranches de consommation, et ce, pour le deuxième semestre consécutif. Les prix étaient de 13,5 % à 60,1 % inférieurs aux niveaux du second semestre 2022. Dans les pays voisins, les évolutions n'ont pas été aussi favorables aux consommateurs non résidentiels. Dès lors, pour la tranche de consommation correspondant au secteur C10-12, l'avantage compétitif sur le gaz naturel pour les entreprises en Belgique par rapport aux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) s'est globalement renforcé consécutivement aux premier et second semestre 2023.

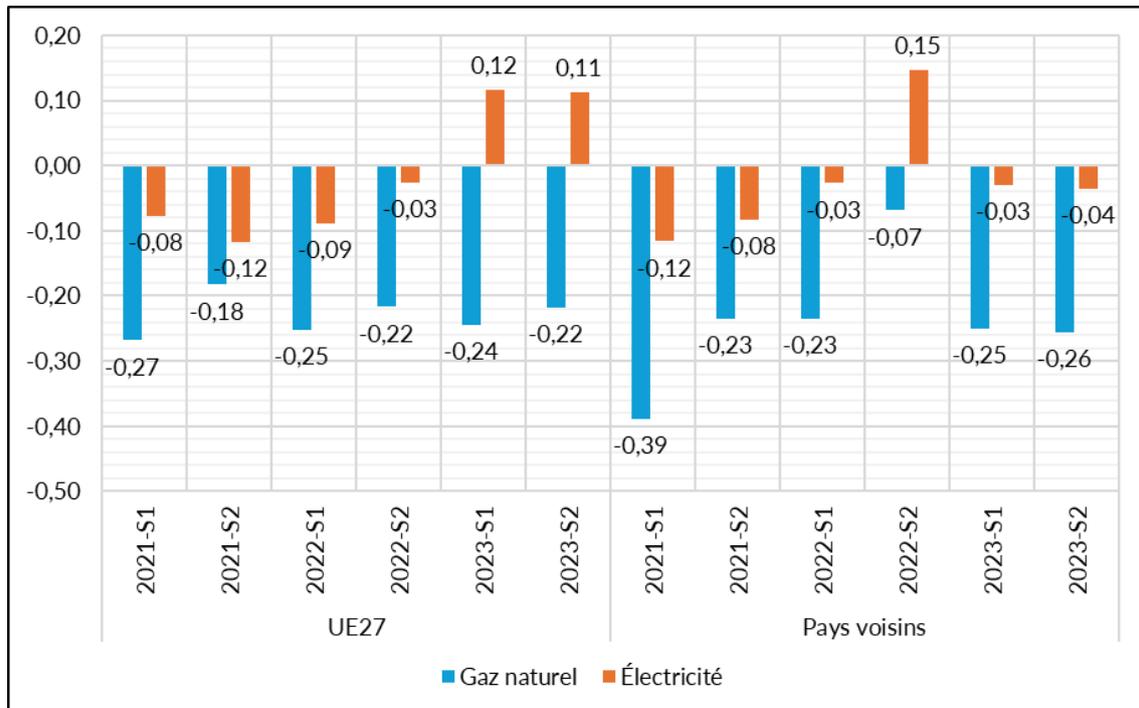
La tendance a également été positive pour les prix non résidentiels de l'électricité puisque toutes les tranches de consommation (hormis ID – entre 2.000 et 19.999 MWh) ont vu leur prix baisser à un an d'écart au second semestre 2023. Les prix de toutes les tranches s'étaient cependant repliés à un semestre d'écart. Ce recul des prix n'est pas survenu dans une ampleur comparable dans les pays voisins. Pour la tranche de consommation liée au secteur C10-12 (tranche ID), l'avantage compétitif s'est tout de même accru en faveur de la Belgique au second semestre 2023 grâce à un renchérissement davantage marqué dans les pays voisins à un an d'écart, et à un recul trop peu marqué par rapport au semestre précédent. La Belgique était dans une situation

<sup>10</sup> Cette méthode est utilisée par la Commission de Régulation d'Electricité et du Gaz (CREG) dans ses rapports annuels de monitoring européen des prix du gaz naturel et de l'électricité : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20230515> (dernière publication).

défavorable par rapport au prix moyen européen, le dépassant lors des deux semestres 2023 de plus de 10 %.

Il importe toutefois de prendre ces résultats avec précaution. En effet, les pays voisins pratiquent des réductions et déductions sur facture, qui n'apparaissent donc pas dans les chiffres publiés par Eurostat. Dès lors, les divers avantages et désavantages mis en évidence pourraient être impactés.

Graphique 17. (Dés-)Avantage compétitif de la Belgique par rapport à l'UE et aux pays voisins sur les prix énergétiques



Note : les tranches attribuées au secteur C10-12 sont la tranche I3 (de 10.000 à 99.999 GJ) pour le gaz naturel et la tranche ID (de 2.000 à 19.999 MWh) pour l'électricité. Les prix considérés sont les prix non résidentiels en kWh hors TVA et autres taxes récupérables.

Source : Eurostat ; calculs et représentation Service Compétitivité.

## 2.3. Environnement des affaires

### 2.3.1. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est une problématique centrale en Belgique. En effet, la dynamique entrepreneuriale est structurellement basse. Il y a ainsi trop peu de créations et trop peu de cessations d'entreprises selon le prisme de la « destruction créatrice ». Ce faisant, les facteurs de production sont trop peu transférés depuis les entreprises peu productives et performantes vers celles qui le sont davantage. Une dynamique faible pourrait contribuer au ralentissement de la productivité de l'économie belge d'après plusieurs études<sup>11</sup>.

Dans le secteur C10-12 en 2021, les chiffres ne sont pas disponibles près d'Eurostat pour l'ensemble des entreprises. Toutefois, le taux de renouvellement (qui mesure la dynamique entrepreneuriale) est plus faible en Belgique dans le C10-12 pour les entreprises sans salarié (17,22) que dans les pays voisins (moyenne 32,51). Pour la classe d'entreprises employant de 5 à 9 salariés, le taux de renouvellement est plus élevé en Belgique (4,19) que dans les pays voisins (moyenne 2,63). La tendance est la même pour les entreprises de 10 salariés ou plus (1,44 contre

<sup>11</sup> Rapport 2021 du Conseil National de la Productivité : [https://cnp-nrp.belgium.be/publications/publication\\_det.php?lang=fr&KeyPub=466](https://cnp-nrp.belgium.be/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=466) ; Working Paper du Bureau fédéral du Plan (2021) : [https://www.plan.be/publications/publication-2124-fr-business\\_dynamism\\_productivity\\_growth\\_in\\_belgium](https://www.plan.be/publications/publication-2124-fr-business_dynamism_productivity_growth_in_belgium).

0,85 en moyenne chez les voisins). Hormis dans les plus petites entreprises, le C10-12 se révèle donc plus dynamique que dans les pays voisins.

### 2.3.2. Économie numérique

La numérisation, les métadonnées, l'intelligence artificielle... tous ces sujets brûlants auxquels l'Europe et la Belgique appellent vivement à s'initier. Mais comment les aborder en tant qu'entreprise ? Quel est l'état de la question en Belgique et/ou en Europe ? Depuis 2014, la Commission européenne (CE) surveille le niveau général de numérisation des États membres de l'Union européenne au moyen de l'indice DESI (Digital Economy and Society Index). Toutefois, depuis 2023, et conformément au programme de la Décennie numérique 2030, la CE attribue un nouveau rôle à l'indice DESI. Contrairement aux années précédentes, cet indice ne publiera plus un score global par État membre, mais se concentrera davantage sur un effort collectif pour combler l'écart.

Étant donné ce changement, nous avons choisi de présenter un aperçu des indicateurs qui, selon nous, contribueront le plus à la compétitivité du secteur alimentaire en Belgique. Le tableau 16 montre le classement de la Belgique et de nos pays voisins pour les indicateurs pertinents.

Tableau 16. Classement de la Belgique DESI 2023 - indicateurs

		BE	FR	DE	NL	UE27
Compétences numériques	Personnes ayant au moins des compétences numériques de base	16	10	23	2	17
	Entreprises qui organisent des formations sur les TIC	4	23	9	5	14
	Spécialistes des TIC	8	20	10	4	13
Transformation numérique des entreprises	PME ayant au moins un niveau de base d'intensité numérique	8	20	7	5	12
	Big data	4	6	10	2	11
	Intelligence artificielle	8	16	7	4	13

Source : DESI 2023, CE.

## Les compétences numériques

Une économie numérique forte, alimentée par des personnes ayant des compétences numériques, est vitale pour l'innovation, la croissance, l'emploi et la compétitivité de la Belgique. La diffusion des technologies numériques a un impact considérable sur la productivité, le marché du travail et le type de compétences nécessaires à l'économie et à la société de demain.

Cependant, l'étude DESI 2023 montre que seule la moitié des adultes travaillant en Europe ou en Belgique possèdent des compétences numériques de base (54 %), soit un taux en dessous de l'objectif de 80 % fixé pour la Décennie numérique 2030. Par conséquent, la Belgique doit redoubler d'efforts en matière de compétences numériques de base pour tous. Néanmoins, les entreprises belges s'en chargent déjà, puisque 33 % d'entre elles proposent une formation de base aux TIC sur le lieu de travail. La Belgique est donc plus performante que les pays voisins à cet égard.

## La transformation numériques des entreprises

Si les informations erronées et les bugs sont tolérés et même considérés comme amusants dans les applications grand public, la situation est très différente dans les applications industrielles, où ces mêmes problèmes peuvent entraîner des produits défectueux, des clients mécontents, voire des problèmes de sécurité.

Les technologies numériques disruptives, telles que le big data et l'intelligence artificielle (IA), sont des outils importants pour transformer les modèles d'entreprise et pour offrir aux PME dans l'écosystème alimentaire des opportunités de rivaliser de manière durable. Le big data, par exemple, peut fournir des informations sur les besoins des consommateurs auxquels les nouvelles technologies de production doivent s'adapter.

La Belgique est donc particulièrement performante en termes de numérisation disruptive des entreprises. Notre pays est très performant dans les domaines du big data, du cloud, de l'intelligence artificielle et en ce qui concerne la proportion des PME qui font du commerce en ligne. Avec les Pays-Bas, nous devançons l'Allemagne et la France voisines pour la plupart de ces indicateurs.

### 2.3.3. Attractivité

D'après l'EY Investment Survey 2023<sup>12</sup>, la Belgique était l'un des pays les plus attractifs d'Europe (au sens large) en 2022. Notre pays a toutefois reculé de la 6<sup>e</sup> place en 2021 à la 9<sup>e</sup> place en 2022. Cela nous situe derrière la France (1<sup>re</sup>) et l'Allemagne (2<sup>e</sup>) mais devant les Pays-Bas (hors top 10). En 2022, 10 projets d'investissements directs étrangers (IDE) ont été prévus dans le secteur agroalimentaire d'après EY, soit un recul par rapport à 2021 (12 projets) et 2020 (13 projets). Le secteur est ainsi le 8<sup>e</sup> pourvoyeur de projets d'IDE en 2022. L'attractivité de la Belgique devrait toutefois se renforcer à l'avenir d'après les investisseurs interrogés par EY, et ce, malgré la poursuite des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, le relèvement des taux d'intérêt ou encore la hausse des coûts énergétiques.

Le World Competitiveness Index 2023 de l'IMD<sup>13</sup> pointe des perspectives positives pour l'environnement des affaires en Belgique : notre pays ainsi atteint la 13<sup>e</sup> place sur 64 pays étudiés en 2023 (contre une 21<sup>e</sup> place sur 63 en 2022). Les Pays-Bas devançant la Belgique au classement avec une 5<sup>e</sup> place, tandis que l'Allemagne (22<sup>e</sup>) et la France (33<sup>e</sup>) sont derrière. Les trois principales forces de la Belgique sont les pratiques managériales, l'éducation, et la productivité et efficacité. De faiblesses notables existent cependant en termes de politique fiscale, de prix et d'emploi.

Le financement des entreprises est central en vue d'assurer la compétitivité des entreprises. Si celui-ci reste au cœur des préoccupations des entreprises selon la dernière enquête SAFE de la

<sup>12</sup> [https://www.ey.com/en\\_be/attractiveness](https://www.ey.com/en_be/attractiveness).

<sup>13</sup> <https://www.imd.org/centers/wcc/world-competitiveness-center/rankings/world-competitiveness-ranking/rankings/wcr-rankings/>.

Banque centrale européenne<sup>14</sup>, les difficultés principales ressenties en Belgique restent la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et l'ampleur des coûts de production.

Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale<sup>15</sup> dépeignent quant à eux la Belgique comme l'un des pays où la liberté d'expression est la plus respectée, tandis que l'efficacité gouvernementale se présente comme une des faiblesses majeures du pays, à côté de la qualité de la régulation. Le pays est toutefois politiquement stable (moins que l'Allemagne et les Pays-Bas toutefois) et à la pointe de la lutte contre la corruption.

### 2.3.4. Obstacles au commerce

En collaboration avec l'industrie et les États membres de l'UE, la Commission européenne a identifié une série d'obstacles au commerce de produits alimentaires et de boissons mis en place dans certains pays tiers. Une mesure commerciale appliquée par un pays tiers peut devenir un obstacle lorsque l'objectif principal de ce pays est la protection de son marché. Elle peut également le devenir lorsque son objectif est légitime mais que son application entraîne des restrictions inutiles ou injustifiées au regard de cet objectif.

Les obstacles affectant le commerce de produits alimentaires et de boissons sont repris dans la base de données développée par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour un meilleur accès aux marchés des pays tiers (« Access2Markets » ou A2M)<sup>16</sup>. La plupart ont également été examinés par la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres au sein du comité consultatif de l'accès au marché (« Market Access Advisory Committee » ou « MAAC » en anglais) présidé par la DG Commerce de la Commission<sup>17</sup>. La délégation belge composée du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie a participé aux discussions qui ont été organisées au sein de ce comité sur ces problématiques.

Parmi les obstacles au commerce de produits alimentaires et de boissons répertoriés dans Access2Markets et toujours en vigueur, on trouve entre autres :

- les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur certaines viandes en Afrique du Sud (A2M id. 13022, 12301, 16183), Arabie saoudite (14002), Australie (14523, 10711, 14524), Brésil (10724), Canada (16362), Japon (15324, 15388), Malaisie (14303, 10686), Mexique (10901, 14462), Panama (15482), Pérou (16242), Philippines (12822), Thaïlande (15404, 11600, 17842), Corée du Sud (10760, 10761), Indonésie (10580), Taiwan (17622) ;
- les mesures SPS sur certains produits d'origine végétale au Brésil (10723), Inde (10709), Japon (14522), Mexique (10684), Philippines (12822), Thaïlande (11600), USA (10783, 13704), Viêt Nam (14533), Corée du Sud (10761), Maroc (17862) ;
- diverses mesures SPS sur certains produits appliquées par les États-Unis (10784, 13622, 10781, 13623, 14534, 10782), Chine (10786, 10789, 10790, 14486) ;
- les certificats sanitaires pour certains produits (viande de porc, produits laitiers...) en Inde (17322), Afrique du Sud (17922), Panama (17902) ;
- les mesures sanitaires sur certains produits en Indonésie (14482), Nicaragua (17882) ;
- l'enregistrement obligatoire des producteurs-exportateurs étrangers en Égypte (10800), Inde (17323), Maroc (17863) ;
- les droits antidumping appliqués par la Colombie sur les frites surgelées (15282) ;
- les pratiques discriminatoires dans le secteur des boissons alcoolisées en Colombie (10134), Canada (11320) ;
- l'utilisation obligatoire des lettres de crédit en Égypte (17262) ;
- les normes sur les boissons alcoolisées en Inde (14123), Malaisie (17642) ;
- certaines taxes et autres mesures sur les vins et spiritueux en Inde (12321) ;

<sup>14</sup>

<https://www.ecb.europa.eu/stats/accesstofinancesofenterprises/pdf/ecb.safe202311~c94d2c3a78.en.pdf>.

<sup>15</sup> <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>.

<sup>16</sup> <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/content/trade-barriers>.

<sup>17</sup> Ce comité est chargé d'examiner sur le plan technique les problèmes d'accès aux marchés des pays tiers.

- les droits additionnels sur certains produits au Liban (15343, 13027) ;
- la substitution aux importations au Nigéria (11183) ;
- les restrictions appliquées aux boissons alcoolisées en Thaïlande (10221) ;
- les restrictions appliquées sur certains produits en Indonésie (11101, 11100) ;
- les tarifs plus élevés sur certains produits en Tunisie (13049) ;
- les licences non automatiques pour certains produits en Tunisie (15769), Turquie (10780) ;
- les restrictions appliquées aux esturgeons aux États-Unis (10116) ;
- les restrictions appliquées au saumon en Norvège (17982) ;
- les manquements en matière de protection des indications géographiques aux États-Unis (11186) ;
- les obstacles techniques en Indonésie (11120) ...

**Remarque** : à la suite du conflit initié en février 2022, plus aucune barrière russe n'a été abordée au MAAC. Le comité a par contre continué à aborder un nombre limité de barrières ukrainiennes. Ces barrières ne concernaient pas les produits alimentaires et les boissons. Les secteurs belges n'ont pas poussé pour une défense, au MAAC, de leurs intérêts en Ukraine et en Russie.

Pour les obstacles listés ci-dessus, des intérêts belges ont pu être détectés et défendus entre autres au sein du MAAC. Pour l'ensemble des obstacles repris dans A2M, les opérateurs et autres parties prenantes ont encore la possibilité de faire valoir leurs intérêts auprès du SPF Affaires étrangères et du SPF Economie<sup>18</sup>.

À côté des obstacles au commerce, les exportateurs européens de produits alimentaires et de boissons peuvent également être confrontés à des mesures de défense commerciale adoptées par des pays tiers. Actuellement, les intérêts belges se situent ou pourraient potentiellement se situer au niveau des affaires suivantes :

- mesures de sauvegarde appliquées par Madagascar sur les importations de « Flour », « Concentrated Milk » et « Pasta » ;
- mesures antidumping appliquées par l'Afrique du Sud sur les importations de « Frozen Potato Chips » ;
- mesures antidumping appliquées par le Canada sur les importations de « Wheat Gluten » ;
- mesures antisubventions appliquées par le Canada sur les importations de « Refined Sugar » ;
- mesures de sauvegarde appliquées par l'Indonésie sur les importations de « Fructose Syrup » ;
- mesures antidumping appliquées par la Colombie et le Brésil sur les importations de « Frozen Fries » ;
- mesures antidumping et antisubventions appliquées par la Chine sur les importations de « Potato Starch » ;
- mesures antidumping appliquées par la Chine sur les importations de « Brandy ».

Remarque : avant le conflit initié en février 2022, l'Ukraine et la Russie n'étaient pas de grands utilisateurs de mesures de défense commerciale visant des exportations belges de produits alimentaires et de boissons. Ce constat est toujours valable aujourd'hui.

Les cas listés ci-dessus et toutes les autres procédures affectant des intérêts de l'UE sont repris dans une base de données gérée par la Commission<sup>19</sup>. Au niveau du Conseil de l'UE, les procédures de défense commerciale menées par des pays tiers peuvent être abordées entre autres au sein du groupe des questions commerciales (« Working Party on Trade Questions » ou « WPTQ » en anglais). Si ces procédures semblent irrégulières, abusives ou injustifiées, elles peuvent également être abordées au MAAC. Le SPF Economie représente la Belgique au sein du WPTQ. Pour l'ensemble des mesures de défense commerciale reprises dans la base de données de la Commission, les opérateurs et autres parties prenantes peuvent faire valoir leurs intérêts auprès du SPF Economie<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Ils peuvent utiliser à cet effet l'adresse e-mail : [tradepolinfo@economie.fgov.be](mailto:tradepolinfo@economie.fgov.be).

<sup>19</sup> <https://tron.trade.ec.europa.eu/investigations/cases>.

<sup>20</sup> Ils peuvent utiliser à cet effet l'adresse e-mail : [tradepolinfo@economie.fgov.be](mailto:tradepolinfo@economie.fgov.be).

Qu'il s'agisse d'obstacles au commerce ou de mesures de défense commerciale, la résolution des problèmes est basée sur la coopération entre la Commission, l'industrie de l'UE et les États membres.

### 3. Analyse SWOT

#### Forces

- L'analyse financière révèle une **liquidité** et une **solvabilité** élevées dans les secteurs C10 et C11. La situation financière de ces deux secteurs se traduit par une majorité d'entreprises considérées en bonne santé, c'est-à-dire bénéficiant d'une liquidité forte et d'une rentabilité positive.
- L'analyse du **marché du travail** indique une hausse des heures travaillées et des effectifs dans le secteur C10-12 belge entre 2013 et 2022. En 2021, la progression des effectifs s'accélère en Belgique et en France alors que les effectifs subissent un recul aux Pays-Bas et une stagnation en Allemagne. En 2022, les effectifs continuent à croître, s'établissant à : +2,0 % (+3,9 % pour les heures travaillées) pour la Belgique, +2,6 % (+3,0 % pour les heures travaillées) pour la France, +1,4 % (+0,5 % pour les heures travaillées) pour les Pays-Bas.
- La Belgique dispose d'un **avantage comparatif** en 2022 pour 20 des 37 groupes de produits. Ce nombre reste inchangé par rapport à 2021. Notre pays obtient un moins bon résultat que l'Espagne, les Pays-Bas et la France, mais un meilleur que les grands pays exportateurs comme le Canada, l'Italie, le Brésil, l'Allemagne, les États-Unis et la Chine. Cela correspond également aux produits pour lesquels la Belgique bénéficie généralement d'une part d'exportation nationale plus élevée.
- Le **taux d'investissement** belge excède toujours celui des pays voisins, ce qui représente un levier pour stimuler une croissance élevée du secteur et par voie de conséquence, la création d'emplois et un renforcement de la position compétitive du secteur face à la concurrence étrangère.
- La Belgique affiche historiquement une **intensité en R&D** supérieure à celle des pays voisins, une situation qui se traduit notamment par différents types d'innovations dans les procédés et dans les produits.
- L'évolution de la **productivité totale des facteurs** témoigne de l'importance de l'innovation, dans laquelle la Belgique investit déjà davantage que ses voisins (intensité en R&D).

#### Faiblesses

- Au vu des forces et des opportunités épinglées dans cette SWOT, la stabilisation à 2,5 % de la part de marché de la Belgique dans les **exportations mondiales** du C10-11 entre 2018 et 2022 est considérée comme une faiblesse. Ce résultat place la Belgique, en 2022, à la 14<sup>e</sup> place derrière les Pays-Bas (2<sup>e</sup>), l'Allemagne (3<sup>e</sup>) et la France (5<sup>e</sup>).
- La **baisse tendancielle de la productivité** couplée à une hausse continue **des coûts salariaux** entre 2013 et 2022 explique la tendance haussière du coût salarial par unité produite (CSU). D'autre part, le faible écart entre la productivité et les coûts salariaux en Allemagne et en Belgique, induit des niveaux élevés des coûts salariaux unitaires dans les deux pays, les coûts salariaux représentant une part nettement plus importante de la productivité (dans ces deux pays) qu'aux Pays-Bas et en France.
- L'**intensité énergétique** du secteur C10-12 est significativement plus élevée en Belgique que dans les pays voisins et que dans l'ensemble de l'UE, malgré un gain d'efficacité au cours des dernières années. Cette forte intensité déforce la Belgique face à ses concurrents lors des hausses de prix énergétiques, mais également dans le cadre de la transition verte qui nécessite une réduction de la consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités industrielles.
- La **dynamique entrepreneuriale** reste trop faible dans le secteur C10-12 en Belgique, comme cela est le cas dans le reste de l'économie de manière générale. Cette trop faible dynamique pourrait en partie expliquer la baisse de la productivité.

#### Opportunités

- À moyen et court terme, des **opportunités d'exportation** existent pour différents groupes de produits. Cela signifie qu'au niveau européen des produits bénéficient d'une demande croissante et pour lesquels les exportations belges n'ont pas encore répondu. Il s'agit par exemple de la viande et des préparations à base de viande, mais aussi des sucres (compte tenu de la demande européenne élevée et constante).

- Les **prix de l'énergie** ont retrouvé la voie de la compétitivité en 2023. Des barrières existent encore pour les entreprises intensives en énergie désireuses de concourir face aux entreprises étrangères. Une politique active et ciblée, destinée à baisser durablement les prix énergétiques, contribuerait à la fois à la compétitivité des industries belges ainsi qu'à leur décarbonation.
- Le **niveau d'instruction du personnel** stagne entre 2018 et 2022. Or, le développement des nouvelles technologies et la transition verte influencent la demande de compétences sur le marché du travail. Pour assurer l'actualisation des connaissances des travailleurs, une politique de formation tout au long de la vie s'avère nécessaire.
- Malgré un environnement des affaires souvent décrié, l'**attractivité** de la Belgique et sa **compétitivité globale** restent importantes en Europe. La première devrait encore s'améliorer dans les années à venir. Davantage tabler sur l'attraction d'investissements directs étrangers d'entreprises de plus grande taille pourrait permettre à la Belgique de performer davantage sur la scène alimentaire européenne. De plus, des améliorations de l'environnement des affaires en matière de politique fiscale et d'emploi favoriseraient un renforcement de l'attractivité.
- Intérêt élevé pour l'**intelligence artificielle (IA)** et le **big data** et leur mise en œuvre en vue d'optimiser les processus de production.

### Menaces

- L'analyse financière souligne le recul de la **rentabilité** au sein du secteur C10 à un niveau presque trois fois plus bas que dans le secteur C11. Ce recul peut peser sur les opportunités futures en termes de développement du secteur. De plus, les entreprises rencontrant des difficultés chroniques ou se trouvant en situation critique ont pris plus de poids dans le secteur, tant en nombre d'entreprises qu'en chiffre d'affaires. Le monitoring des années de crise, où ces dernières sont davantage à risque, est donc essentiel pour prévenir d'éventuels risques financiers majeurs pour le secteur.
- L'ampleur des **coûts énergétiques unitaires** en Belgique constitue une menace pour la compétitivité belge, tant à court qu'à plus long terme. Leur réduction, via une baisse de l'intensité énergétique ou des prix des produits énergétiques, doit être une priorité afin de maintenir les marges bénéficiaires suffisantes pour contribuer au développement de l'activité économique industrielle en Belgique.

## Liste des concepts

### Ratios financiers

Trois ratios financiers sont utilisés dans ce rapport, inspirés par ceux fournis par la [Banque nationale de Belgique](#). Ils sont calculés sur la base des données issues de Bel-First.

- Marge brute sur ventes = EBITDA<sup>21</sup> (10778) / Chiffre d'affaires (70)
- Liquidité au sens large (current ratio) = (Stocks (3) + Créances à un an au plus (4041) + Placements de trésorerie (5053) + Valeurs disponibles (5458) + Comptes de régularisation de l'actif (4901)) / (Dettes à un an au plus (4248) + Comptes de régularisation du passif (4923))
- Solvabilité (indépendance financière) = Fonds propres (1015) / Total du bilan (actif : 2058)

### Avantage comparatif révélé

L'avantage comparatif révélé (ACR) est basé sur la théorie commerciale ricardienne, qui postule que la structure des échanges entre les pays est régie par leurs différences relatives de productivité. Bien que de telles différences de productivité soient difficiles à observer, une mesure de l'ACR peut être facilement calculée en utilisant les données commerciales pour « révéler » ces différences. Bien que la mesure puisse être utilisée pour fournir une indication générale et une première approximation des atouts d'un pays en matière d'exportation compétitive, les mesures nationales appliquées qui affectent la compétitivité, telles que les droits de douane, les mesures non tarifaires, les subventions et autres, ne sont pas prises en compte dans la mesure ACR.

Les données commerciales utilisées sont basées sur le niveau à trois chiffres de la classification des marchandises CTCL, Révision 3.

La mesure de l'ACR

On dit que le pays A dispose d'un avantage comparatif révélé pour un produit  $i$  donné lorsque le rapport entre ses exportations du produit  $i$  et ses exportations totales de tous les biens (produits) dépasse le même rapport pour l'ensemble du monde :

$$RCA_{Ai} = \frac{\frac{X_{Ai}}{\sum_{j \in P} X_{Aj}}}{\frac{X_{wi}}{\sum_{j \in P} X_{wj}}} \geq 1$$

où

- $P$  représente l'ensemble de tous les produits (avec  $i \in P$ ),
- $X_{Ai}$  représente l'exportation du produit  $i$  par le pays A,
- $X_{wi}$  représente l'exportation mondiale du produit  $i$ ,
- $\sum_{j \in P} X_{Aj}$  représente le total des exportations du pays A (de tous les produits  $j$  dans  $P$ ), et
- $\sum_{j \in P} X_{wj}$  représente le total des exportations mondiales (de tous les produits  $j$  dans  $P$ ).

Lorsqu'un pays a un avantage comparatif révélé pour un produit donné (ACR >1), on en déduit qu'il est un producteur et un exportateur compétitif de ce produit par rapport à un pays qui produit et exporte ce bien à un niveau égal ou inférieur à la moyenne mondiale. Un pays ayant un avantage comparatif révélé pour le produit  $i$  est considéré comme ayant une force d'exportation pour ce produit. Plus la valeur de l'ACR d'un pays pour le produit  $i$  est élevée, plus sa force d'exportation pour le produit  $i$  est importante.

### Statistiques structurelles sur les entreprises

La Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Economie mène une enquête sur la structure des entreprises depuis 1996. Les statistiques structurelles annuelles sur les entreprises décrivent la structure, la politique et les performances des entreprises en fonction de leur activité économique. Des informations sont collectées sur l'activité, l'emploi, les revenus, les coûts et les

<sup>21</sup> Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization.

investissements de l'exercice précédent. Ces informations permettent de produire des statistiques comparables, complètes et fiables sur la structure des entreprises au niveau européen. Les statistiques sont importantes pour la mise au point de la politique économique belge et européenne, et peuvent également servir de source utile aux entreprises pour évaluer leur position dans un secteur donné.

L'information y est basée sur un échantillon d'entreprises. Pour les grandes entreprises (pour la plupart), les informations sont collectées par le biais d'une enquête, tandis que pour les autres entreprises (petites pour la plupart), on y utilise des techniques d'imputation fondées sur des données d'enquête (historiques), d'une part, et des données administratives (par exemple, comptes annuels et déclarations TVA), d'autre part (source : Statbel).

## Démographie des entreprises

### Taux de renouvellement (churn rate)

Le taux de renouvellement d'une année  $t$  est la somme entre le taux de création (birth rate) de l'année  $t$  et le taux de disparition (death rate) de l'année  $t$ . Une création (birth) d'entreprise est définie par Eurostat comme le résultat de la combinaison de facteurs de production sous la condition qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans l'événement. Une création n'inclut pas les entrées dans la population d'entreprises actives liées à des fusions, des séparations, des explosions ou des restructurations d'entreprises. Une création n'est pas non plus liée à un changement d'activité et donc de sous-population. Une création survient donc lorsqu'une entreprise commence à zéro et démarre une nouvelle activité. Si une entreprise dormante est réactivée dans les deux ans après sa cessation, alors elle n'est pas considérée comme une création. Une disparition (death) d'entreprise suit la même logique. Il s'agit ainsi de la dissolution d'une combinaison de facteurs de production. Une entreprise est comptabilisée dans les disparitions lorsqu'elle n'est pas réactivée après deux ans d'inactivité.

## Liste des graphiques

Graphique 1. Compétitivité et dynamique du marché à court terme, 2022-2023.....	12
Graphique 2. Compétitivité et dynamique du marché à moyen terme, 2019-2023.....	13
Graphique 3. Performance financière du secteur C10 selon la matrice rentabilité/liquidité.....	16
Graphique 4. Performance financière du secteur C11 selon la matrice rentabilité/liquidité.....	17
Graphique 5. Évolution de la valeur ajoutée brute du secteur C10-12.....	20
Graphique 6. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, Belgique.....	24
Graphique 7. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en niveau.....	24
Graphique 8. Évolution de la productivité (prix constants), du coût salarial et du coût salarial unitaire du secteur C10-12, en indice.....	25
Graphique 9. Évolution de l'intensité en R&D du secteur C10-12.....	27
Graphique 10. Décomposition de la croissance de la valeur ajoutée du secteur C10-12, Belgique.....	28
Graphique 11. Comparaison des facteurs contribuant à la croissance des secteurs (TCAM - 2013-2022).....	28
Graphique 12. Évolution des effectifs du secteur C10-12.....	30
Graphique 13. Intensité énergétique du secteur C10-12 par rapport aux pays voisins et à l'UE. 31	
Graphique 14. Évolution des coûts énergétiques unitaires en Belgique.....	32
Graphique 15. Évolution des coûts énergétique unitaires en Belgique et dans les pays voisins dans le C10 et le C11.....	33
Graphique 16. Coûts énergétiques unitaires dans les sous-secteurs du C10, 2021.....	34
Graphique 17. (Dés-)Avantage compétitif de la Belgique par rapport à l'UE et aux pays voisins sur les prix énergétiques.....	35

## Liste des tableaux

Tableau 1. Classement des 15 meilleures performances à l'exportation du C10-11, 2022.....	7
Tableau 2. Part de marché des principaux produits du C10-11 belges dans les exportations mondiales de ces produits.....	8
Tableau 3. Part de marché des principaux sous-produits belges dans les exportations mondiales de ces produits.....	8
Tableau 4. Part de la Belgique dans le commerce total européen.....	9
Tableau 5. Avantage comparatif révélé (ACR), 2022.....	10
Tableau 6. Ratios financiers pour les secteurs C10 et C11, 2018-2022.....	14
Tableau 7. Évolution des ratios financiers entre 2021 et 2022 pour l'ensemble des secteurs du C10 et du C11.....	17
Tableau 8. Classement des pays européens selon la part relative de la valeur ajoutée brute totale du secteur C10-12.....	19
Tableau 9. Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée brute du secteur C10-12.....	21
Tableau 10. Volume d'heures travaillées du secteur C10-12.....	22
Tableau 11. Productivité du secteur C10-12.....	22

Tableau 12. Productivité (prix constants), coût salarial et coût salarial unitaire du secteur C10-12 .....	23
Tableau 13. Investissements (FBCF) du secteur C10-12.....	26
Tableau 14. Emploi du secteur C10-12.....	29
Tableau 15. Niveau d'instruction du personnel .....	30
Tableau 16. Classement de la Belgique DESI 2023 - indicateurs .....	36



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)